

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS
édité par la mairie des Mathes
JUILLET 2014

N° 53

Les Mathes La Palmyre



SOMMAIRE

page **3**
Le mot du maire

pages **4-5**
**Présentation élus
& délégués**

page **6**
**Éloge funèbre
André Prince**

pages **7-16**
Conseils municipaux

page **17**
**Commissions
extra-municipales**

pages **18-20**
Budget communal

pages **21-24**
Travaux et équipements

pages **25-29**
Infos municipales

pages **30-37**
Infos pratiques

pages **38-40**
Écoles

page **41**
CCAS

pages **42-52**
Associations

pages **53-55**
Animations

page **56**
À votre service



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

**TROUVEZ LA PHARMACIE
DE GARDE LA PLUS PROCHE**



N° Audiotel 3237

accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.



Conception et impression
IMPRIMERIE LAGARDE
17600 SAUJON - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 3^e semestre 2014



Éditorial du maire

Le 30 mars dernier, à l'issue du second tour des élections municipales, vous avez été une large majorité d'électeurs à accorder votre confiance à la liste que je menais.

Je tiens à vous remercier chaleureusement de votre choix.

Vous avez clairement indiqué votre souhait pour un dialogue accru avec vos élus, une meilleure prise en compte de vos suggestions, bref une plus grande communication entre vous et nous.

Depuis le 4 avril, jour de l'installation du nouveau conseil municipal, nous avons commencé à mettre en œuvre les premières mesures que nous avons annoncées, à savoir :

- une grande disponibilité du maire et des adjoints
- ouverture de la mairie le samedi matin
- réorganisation partielle du stationnement dans le bourg
- décision d'y organiser le marché tous les jours en été.

Tout ceci peut paraître anodin. En réalité, il faut y voir le signe d'une gestion municipale démocratique et moderne à l'écoute de ses administrés.

Je m'adresse à l'ensemble de notre population, quel qu'ait été le candidat de son choix, votre nouvelle équipe est à votre service.

Chacun de ses membres est porté par la même ambition : servir au mieux les intérêts de notre commune et de ses habitants.

Pour 2014, nous suivons le budget établi en début d'année et nous savons déjà que son équilibre n'est pas acquis.

Pour les années suivantes, nous composerons avec les contraintes budgétaires que tout le monde connaît.

Malgré cela (ou plutôt à cause), il nous apparaît important d'axer nos efforts sur le développement des animations, l'élargissement de l'offre culturelle, le renforcement des solidarités et le soutien des activités commerciales et artisanales.

Donnons un nouveau souffle à notre commune.

Je compte sur la bonne volonté de tous.



Philippe GADREAU

Votre Maire

Le maire, ses adjoints et conseillers délégués



Philippe GADREAU

Le Maire

De formation commerciale, en 1974 j'ai participé à la création d'une entreprise de mobilier urbain publicitaire et exercé dans ce domaine d'activité pendant presque 40 ans.

Proche du monde de l'entreprise et ayant été membre de la Chambre de Commerce puis conseiller technique, je reste membre du Club d'entreprises du Pays Royannais dont je fus le président pendant 4 ans.

Je suis également, jusqu'à cet été, président du Conseil Syndical de la résidence dans laquelle j'habite et j'étais conseiller municipal depuis 2008. Nous habitons aux Mathes - La Palmyre depuis fin 1979.

En tant que maire, je vais suivre plus particulièrement les dossiers liés au **Tourisme**, à la **Communication** et au **Personnel**. Je suis également **conseiller communautaire**.

Je reçois **sur rendez-vous** du lundi après-midi au samedi midi

Tél. mairie : 05 46 22 38 73 - Email : p.gadreau@mairie-lesmathes-palmyre.fr



Marie BASCLE

1^{re} adjointe

Cadre dans l'industrie pharmaceutique : Responsable de management de Visiteuses Médicales sur la zone Bretagne Normandie Paris.

Conseillère communautaire.

Chargée **du Port de La Palmyre**, **du Centre Communal d'Action Sociale** et de la **commission extra-municipale économique et sociale** assistée par l'équipe municipale.

À votre disposition sur rendez-vous les lundis et les samedis matin.

Tél. mairie : 05 46 22 38 73

Email : elus@mairie-lesmathes-palmyre.fr



Marie-Denise BITEAU

2^e adjointe

Cadre bancaire retraitée.

Activité exercée en Vendée et Charente-Maritime :

Responsable d'agence à Oléron puis La Tremblade, de 1994 à 2008.

En charge **des Finances et des Marchés Publics**, membre de la **commission économique et sociale**.

Pour toutes questions ou besoin d'aide relatifs à ces sujets,

vous pourrez me rencontrer **sur rendez-vous**

les mardis après-midi,

les jeudis et samedis matin

Tél. mairie : 05 46 22 38 73

Email : elus@mairie-lesmathes-palmyre.fr

3^e adjoint

Colonel de Sapeurs-Pompiers, retraité, a occupé les fonctions de Directeur-adjoint et Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Essonne de 1996 à 2012.

En charge **de la Sécurité, de l'Environnement et des Relations avec les Collectivités** au sein de l'équipe municipale. A votre écoute, en particulier, pour toutes les questions relevant des compétences qui lui ont été confiées.

A votre disposition les samedis matin et lundis après midi **sur rendez-vous**.

Tél. mairie : 05 46 22 38 73

Tél. portable : 06 08 92 94 44

Email : jp.caron@mairie-lesmathes-palmyre.fr



Jean-Pierre CARON

4^e adjointe

Secrétaire dans un cabinet de géomètre-expert pendant 2 ans, puis fonctionnaire territoriale depuis 9 ans, dont 7 en tant qu'agent instructeur des autorisations du droit des sols. En charge de **l'urbanisme, du PLU et de l'habitat** en étroite collaboration avec l'équipe administrative de la mairie,

je me tiens à votre disposition pour tout sujet relevant de mes compétences,

le mercredi après-midi

ou le samedi matin, **sur rendez-vous**.

Tél. mairie : 05 46 22 38 77

Email : s.crasso@mairie-lesmathes-palmyre.fr



Stéphanie CRASSO

5^e adjoint

Commerçant retraité ayant exercé aux Mathes de 1967 à 2012.

En charge **des Travaux, des Bâtiments, de la voirie et des Espaces Verts**.

Soutenu par une équipe de 39 agents permanents et 19 saisonniers, je souhaite m'investir dans ces nouvelles fonctions qui m'ont été confiées.



Daniel FRADIN

Pour des questions se rapportant à ces sujets, vous pouvez me rencontrer **sur rendez-vous**

les mercredis matin

et jeudis matin.

Tél. services techniques : 05 46 22 46 38

Email : elus@mairie-lesmathes-palmyre.fr



Philippe SAENZ

Conseiller délégué

Fonctionnaire de Police Nationale depuis 1993.
Sauveteur en Mer bénévole pour la SNSM depuis 2005.
En charge de l'**Enseignement** (École des Mathes), de la **Jeunesse et des Sports**.
Au service des habitants des Mathes - La Palmyre, je suis à votre écoute pour tous les sujets associés à mes attributions et expériences professionnelles.
Disponible pour vous rencontrer **sur rendez-vous**.
Tél. : 06 24 65 67 21
Email : p.saenz@mairie-lesmathes-palmyre.fr

**LES CONSEILLERS
DÉLÉGUÉS**



Dominique MAINARD

Conseillère déléguée

Formatrice filière équine et éleveur amateur de Pur-Sang.
Ayant beaucoup œuvré dans le commerce, j'ai plaisir à m'investir dans les charges qui m'ont été attribuées : **Commerces, Marchés Forains, Artisanat, Association, CCAS**
et Vice-Présidence de la **Commission équine** extra-municipale.
Je suis à votre disposition les vendredis après-midi et samedis matin, **sur rendez-vous**.
Tél. mairie : 05 46 22 38 73
Email : elus@mairie-lesmathes-palmyre.fr

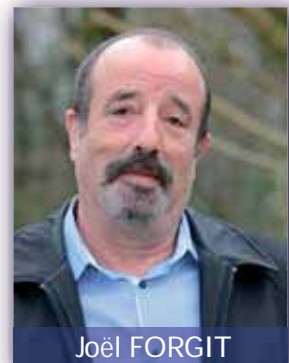
**LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX**



Jean-Claude PILLET



Marcel MOINARD



Joël FORGIT



Danielle GOURDON



Claudie LEYRAUD



Thierry MOLLE



Karine POUILLAT



Christiane DELAHAYE



Jean-Louis AMSELLEM



Bernard LARGETEAU



François-Xavier
DEGORCE-DUMAS

Disparition d'une grande figure des Mathes - La Palmyre

M. André Prince est de ceux qui ont marqué notre commune de leur empreinte. De sa naissance à sa mort, toute sa vie fut consacrée à notre village : tout d'abord, sur le plan professionnel puis associatif ; enfin, comme historien de la commune sur laquelle il a écrit un remarquable ouvrage d'une grande richesse en anecdotes et en iconographie.

En l'absence du maire et de la 1^{re} adjointe, absents à la cérémonie pour cause de réunion à l'Agglomération, l'éloge funèbre a été lu par M. Jean-Pierre Caron, 3^e adjoint.



ÉLOGE FUNÈBRE DE M. ANDRÉ PRINCE qui nous a quittés le 24 avril 2014

Parents et amis sommes réunis cet après-midi pour rendre hommage et accompagner M. André Prince dans son ultime parcours.

Ce moment, empreint d'une grande émotion, requiert quelques mots qui nous aideront à mieux nous souvenir de M. Prince

Né aux Mathes le 3 octobre 1919, André Prince vécut une enfance et adolescence sur le territoire de notre commune.

Puis la seconde Guerre Mondiale faisant son œuvre, il fut fait prisonnier par l'occupant. Libéré en 1942, il participa activement à la libération des Mathes.

La guerre terminée il se marie le 8 novembre 1944 avec M^{lle} Micheline Joubert, de leur union naîtra leur fille Pierrette.

M. André Prince consacra une part importante de sa vie au service des autres, ainsi il fut pendant de nombreuses années président de la société de chasse de la commune.

Élu pendant 30 ans il a également œuvré pour le bien-être de ses concitoyens et le développement de notre cité.

Auteur en 2008 d'un ouvrage passionnant « les Mathes la Palmyre histoire et récits », André Prince a rassemblé les éléments d'histoire de sa ville, ses souvenirs personnels, et les « histoires » de ses concitoyens pour réaliser le premier ouvrage sur Les Mathes.

Je vous encourage à lire ou à relire ce livre afin qu'après lui, l'histoire de son

village et ses souvenirs personnels, puissent se transmettre entre les générations.

M'adressant directement à vous, M. Prince « SERVIR la France et SERVIR son village »

Voilà, la ligne de conduite qui vous a guidé pour mettre en harmonie vos sentiments, vos fonctions, et vos actes.

Faisant preuve de clairvoyance et de sincérité vous avez exprimé au travers de votre engagement les valeurs morales que vous défendiez.

Vous avez essayé avec vos moyens d'être humain généreux, intelligent et curieux du monde qui vous entoure, de satisfaire ce besoin de secourir les plus démunis, les blessés de la vie ou du combat, d'être un acteur sans lequel, la vie de votre village n'aurait pas eu cette saveur humaine que nous devons préserver.

Au moment de nous séparer et de présenter nos condoléances à votre épouse, à votre fille et à toute votre famille nous ne pouvons que vous remercier pour la tâche accomplie.

Nous garderons ancré dans nos mémoires le souvenir de votre personnalité authentique, désintéressée et exemplaire.

Nous essaierons de faire nôtre, si nous en sommes capables, votre devise personnelle qui guida toute votre vie et que vous aimiez rappeler :

« ILY A TOUJOURS UN MOYEN DE SERVIR SES CONTEMPORAINS ».

Mesdames et Messieurs je vous remercie de votre attention.



Conseils Municipaux

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2014



AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2013, soit 845.033 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, ainsi qu'il suit

DESIGNATION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OPE / ART
Voirie les Trémières	E UROVIA	350.000 €	1491005 / 21532
Voirie boulevard de la Plage	D IVERS	33.000 €	1491402 / 21532
Voirie accessibilité avenue du Grand Logis	DIVERS	5.000 €	1491403 / 2151
Voirie ronds-points Gannes/Palmyre	SCOTPA	147.700 €	1491302 / 2151
Voirie ronds-points Gannes/Palmyre	SDEER	12.300 €	1491302 / 21534
Travaux groupe scolaire	DIVERS	24.450 €	2241301 / 21312
Travaux groupe scolaire	DIVERS	1.550 €	2241301 / 2121
Travaux Office de Tourisme	DIVERS	100.000 €	2631301 / 21318
Catamarans	DART FRANCE CATAMARAN	10.714 €	2581401 / 2188
Lave-linge	DIVERS	439 €	2241402 / 2188
Sèche linge	DIVERS	421 €	2241402 / 2188
Réfrigérateur	DIVERS	290 €	2241402 / 2188
Matériel informatique	LECLERC	424 €	1601402 / 2183
TOTAL		686.288 €	

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agglomération Royan Atlantique dans le cadre des fonds de concours pour la création d'un bâtiment accueillant une nouvelle classe et l'acquisition du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de la classe, travaux et acquisition du mobilier estimés à 223 621,33 €. **DIT** que la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune et déduction faite de l'obligation de financer ses projets au minimum à 20 %, est de 98.448,06 €. **SOLLICITE** au vu du règlement des fonds de concours de l'Agglomération Royan Atlantique susvisée, une subvention à hauteur de 25 % de la part résiduelle susvisée, soit 24.612,06 €.

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2014 pour la saison estivale 2014 au port de Bonne-Anse.

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet, du 1^{er} juin au 31 août 2014. **DIT** que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297. **DÉCIDE** la création d'emplois saisonniers pour effectuer des travaux d'entretien des bâtiments publics, de jardinage, de nettoyage, de balayage et de ramassage des papiers et des poubelles ainsi qu'il suit :

- 1 emploi à temps complet du 1^{er} mars au 31 août 2014
- 1 emploi à temps complet du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014

- 3 emplois à temps complet du 17 mars au 31 août 2014
- 3 emplois à temps complet du 1^{er} septembre au 30 septembre 2014
- 1 emploi à temps complet du 17 mars au 12 septembre 2014
- 1 emploi à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2014
- 1 emploi à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2014
- 6 emplois à 30 heures hebdomadaires du 1^{er} juillet au 31 août 2014
- 4 emplois à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet égal à 28 heures hebdomadaires pour les besoins du service écoles et restauration scolaire du 27 janvier au 30 juin 2014. **INDIQUE** que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3 indice brut 297. **AUTO-RISE** le maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste.

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 4 mars 2013, vu les délibérations des 7 août et 27 novembre 2013 prescrivant une modification simplifiée du P.L.U. et définissant les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public, vu le contenu du dossier de modification simplifié et notamment l'exposé des motifs, vu les avis des personnes publiques associées :

- avis de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique du 13 septembre 2013 précisant que le projet de modification simplifiée n'appelle pas de remarque particulière,
- avis de la chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge du 12 septembre 2013 précisant que le projet de modification simplifiée n'appelle pas de remarque particulière,
- avis favorable sans observation du Conseil général de la Charente-Maritime en date du 24 octobre 2013,
- courrier de la Région Poitou-Charentes du 22 août 2013 ne faisant état d'aucune remarque,

considérant que ces avis ne sont pas de nature à apporter des rectifications au projet de modification simplifiée du P.L.U. vu la mise à disposition au public d'un registre d'observations dans la période du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014, attendu que la concertation auprès du public a donné lieu à 1 avis exprimé sur le registre, émis par MM. Meslier et Boulmer au nom de l'association Demain Les Mathes, qui n'a pas de remarque particulière à formuler sur la modification simplifiée. L'association précise en outre dans son avis qu'elle s'était prononcée défavorablement lors de la dernière enquête publique relative à la révision du PLU, que d'autres avis négatifs avait été émis lors de cette enquête, que le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable, et que le PLU approuvé fait l'objet de plusieurs recours au tribunal administratif qui rendra un jugement sur le fond, après avoir entendu M. le Maire préciser que le bilan de la mise à disposition du dossier auprès du public est qu'aucun avis défavorable n'a été formulé à l'encontre du dossier de modification simplifiée présenté, et que par conséquent ce bilan n'appelle aucun débat, **APPROUVE** la modification simplifiée du P.L.U. prescrite par délibération le 7 août 2013 et complétée par délibération le 27 novembre 2013 **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123.25 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois au moins et que la mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, avec précision du ou des lieux où le dossier peut être consulté.

Séance du 13 février 2014

Considérant qu'aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il a été créé entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les communes membres, une commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) ayant pour mission d'évaluer les transferts de compétences et donc de charges, réalisés au profit de l'E.P.C.I., afin de déterminer un juste calcul de l'attribution de compensation,

Attendu que la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 17 janvier 2014 afin d'évaluer le montant des attributions de compensation des communes de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet, Considérant qu'il apparaît, au regard du rapport remis à la commission, que les évaluations des attributions de compensation des ces communes sont les suivantes :

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
CORME-ÉCLUSE	3.523,60 €
SABLONCEAUX	3.284,43 €
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	10.988,65 €

Attendu que l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée,

Considérant qu'il est proposé au vote du conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges concernant l'évaluation des attributions des compensation des communes de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet,

le conseil **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Séance du 6 mars 2014

DIT que la section d'exploitation au titre de l'année 2013 fait apparaître un excédent de clôture de 1.314.191,13 €. **DÉCIDE** d'affecter le résultat de la section d'exploitation, pour financer en partie les recettes d'investissement 2014 comme suit : 1.000.000,00 € **DIT** que l'excédent ainsi reporté de la section d'exploitation au titre de l'année 2014 est de 314.191,13 €.

DÉCIDE de fixer le produit des trois taxes directes locales attendu au titre de l'exercice 2014 à la somme de 1.329.114 €. **FIXE** comme suit les taux de chacune desdites taxes repris au tableau de l'état 1259. Etant précisé que ces taux restent inchangés par rapport à 2013 et qu'ils n'ont pas subi d'augmentation depuis 2 ans.

TAXES	TAUX
HABITATION	5,90 %
FONCIER BÂTI	11,18 %
FONCIER NON BÂTI	11,11 %

DÉCIDE, de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement de 20.000 € au titre de l'exercice 2014.

DÉCIDE, de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 372.620 € euros, au titre de l'année 2014, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants, étant précisé que les conseillers municipaux membres d'une association n'ont pas pris part au vote :

ORGANISMES	MONTANT
U.N.R.P.A.	2.500 €
Association des parents d'élèves de l'école des Mathes	500 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	500 €
Coopérative de l'école	160 €
Classe de découverte	1.000 €
Comité de Jumelage	2.000 €
Comité des Fêtes et Animations	10.000 €
Association Sportive Les Mathes-Saint-Augustin	10.000 €
Soutien scolaire mathéron	500 €
S/total	27.160 €
Association pour la recherche sur la SLA	100 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	80 €
Fitness Club	100 €
Judo Club la Tremblade	100 €
Société nationale des secours en mer Royan Côte de Beauté	500 €
Union nationale des combattants	80 €
S/total	960 €
Office du Tourisme La Palmyre-Les Mathes	344.500 €
TOTAL	372.620 €

DÉCIDE de verser, jusqu'au prochain renouvellement municipal, à M. Ménard Christian, chef de service comptable du centre des finances publiques de Royan, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur au taux de 100 %. (**Unanimité**).

DÉCIDE de céder les parcelles privées communales cadastrées section AD n°707 et 714 d'une superficie totale de 345 m² à M. Patrice Berdoll. **INDIQUE** que le prix de vente est fixé à 190 € / m². **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte.

DÉCIDE d'acquérir la parcelle non bâtie cadastrée section C n°650, d'une superficie de 62 m², appartenant à M^{me} Pereme Maryse et M^{me} Mercusot Françoise pour le prix de un euro. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant.

DÉCIDE d'acquérir les parcelles non bâties cadastrées section C n°651 et C n°653, d'une superficie totale de 128 m², appartenant à M^{me} Lefebvre Claudine et M^{me} Mercusot Françoise pour le prix de un euro. **PRÉCISE** que l'acte sera dressé en la forme administrative et que les frais relatifs à la rédaction et à la publication de cet acte seront à la charge de la commune des Mathes. **AUTORISE** M. le Maire et son adjoint à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Les Mathes-La Palmyre et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable du schéma Nord / axe 4 : la Tremblade-Arvert-Les Mathes-La Palmyre.

Séance du 12 mars 2014

ABROGE sa délibération du 13 décembre 2012 relative la cession de la parcelle privée communale cadastrée section AN 410p, sise Avenue du Poitou, à M. Andriamihamina Daniel Rakotoarivony et M^{me} Ndranto Alivao, compte tenu qu'ils ne souhaitent plus donner suite à leur projet.

DÉCIDE de céder la parcelle privée communale cadastrée section AN n°448 (anciennement AN 410), d'une superficie de 355 m², à la SCI de la Place, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro D 433 406 899 et dont le siège social est sis 4B, avenue de la République, 16170 Rouillac. **INDIQUE** que le prix de vente est fixé à 215.000 € (deux cent quinze mille euros). **PRÉCISE** que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mener les négociations, à signer un compromis de vente et à intervenir pour la signature de cet acte.

Séance du 15 avril 2014

Consécutivement aux démissions de Robert Jono et Micheline Joubert, et aux désistements de Marilyn Bertin, René Ruffier, Michel Dupin, Anne-Marie Spitéri, Anne-Marie Wiplier et Michèle Seguin, le nouvel ordre du tableau du conseil municipal s'établit comme suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenus par la liste (en chiffre)
Maire	M.	GADREAU Philippe	09.06.1951	04/04/2014	15
Premier adjoint	Mme	BASCLE Anne-Marie	20.05.1960	04/04/2014	15
Deuxième adjoint	Mme	BITEAU Marie-Denise	25.06.1951	04/04/2014	15
Troisième adjoint	M.	CARON Jean-Pierre	06.12.1949	04/04/2014	15
Quatrième adjoint	Mme	CRASSO Stéphanie	16.02.1976	04/04/2014	15
Cinquième adjoint	M.	FRADIN Daniel	31.03.1952	04/04/2014	15
Conseiller	M.	PILLET Jean-Claude	15.09.1946	30/03/2014	655
Conseiller	M.	MOINARD Marcel	26.03.1947	30/03/2014	655
Conseiller	M.	FORGIT Joël	28.10.1957	30/03/2014	655
Conseiller	Mme	GOURDON Danielle	15.04.1959	30/03/2014	655
Conseiller	Mme	MAINARD Dominique	06.05.1960	30/03/2014	655
Conseiller	Mme	LEYRAUD Claudie	27.06.1960	30/03/2014	655
Conseiller	M.	MOLLE Thierry	31.05.1968	30/03/2014	655
Conseiller	Mme	POUILLAT Karine	11.05.1972	30/03/2014	655
Conseiller	M.	SAENZ Philippe	06.06.1973	30/03/2014	655
Conseiller	Mme	DELAHAYE Christiane	24.07.1947	30/03/2014	559
Conseiller	M.	AMSELLEM Jean-Louis	08.06.1952	30/03/2014	559
Conseiller	M.	LARGETEAU Bernard	18.12.1947	11/04/2014	559
Conseiller	M.	DEGORCE-DUMAS François- Xavier	08.06.1952	11/04/2014	559

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

DÉLÈGUE à M. le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat les pouvoirs suivants :

- 1°) d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
 - 2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - 3°) de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
 - 4°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - 5°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
 - 6°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
 - 7°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - 8°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - 9°) de fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 - 10°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
 - 11°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Il est précisé que cette délégation ne pourra s'exercer que pour les avis négatifs. Dans le cas contraire, la décision de préempter devra faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.
 - 12°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas des occupations illicites du domaine privé ou public communal par les gens du voyage.
- M. le Maire est également autorisé à intenter au nom de la commune, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister de l'avocat de son choix.

Conseils Municipaux

DÉCIDE de fixer l'indemnité de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la commune des Mathes-La Palmyre ainsi qu'il suit :

- référence strate démographique :	de 1.000 à 3.499 habitants
- indemnité de fonctions du maire :	34,00 % de l'indice brut 1015* soit : 1.292,50 € brut
- indemnité de fonctions des adjoints :	15,90 % de l'indice brut 1015* soit 604,43 € brut
- indemnité de fonctions des conseillers municipaux délégués :	6,00 % de l'indice brut 1015* soit 228,09 € brut

* *indice brut mensuel 1015 valeur au 01/03/2014 : 3.801,47 €*

PRÉCISE que l'enveloppe mensuelle globale maximum des indemnités allouées aux élus municipaux est égale à 4.770,84 € et suivra automatiquement la revalorisation des traitements de la Fonction publique. **DÉCIDE** d'octroyer une majoration aux indemnités du maire et des adjoints de 50 %. **INDIQUE** que l'indemnité et la majoration susvisées seront versées à la date d'effet de la présente délibération. Il est précisé que l'enveloppe globale de ces indemnités reste identique à celle versée à la précédente équipe municipale.

FIXE à 4 le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. **DÉSIGNE**, au scrutin secret, pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale, en qualité de délégués du conseil municipal :

- Anne-Marie Bascle
- Karine Pouillat
- Jean-Claude Pillet
- Dominique Mainard

ARRÊTE conformément à la liste ci-dessous les propositions pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs. Il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

12 TITULAIRES	12 SUPPLEANTS
Alain Nicolle	Danièle Matard (hors Commune)
Françoise Daimé (hors Commune)	Camille Forgit (propriétaire de bois)
Yannick Bonnaud (propriétaire de bois)	Jean-Pierre Caron
Philippe Saenz	Danielle Gourdon
Stéphanie Crasso	Michel Coustau-Guilhou
Alain Rossard	Frédéric Lanoue (propriétaire de bois)
René Ruffier	Maryse Freund
Christiane Delahaye	Gérard Brisson-Goulvant
Jean-Paul Drouillet	Christian Leyraud
Marcel Moinard	Karine Pouillat
Coryse Rochereau (hors Commune)	Michel Monnerie (propriétaire de bois)
James Tramblé (propriétaire de bois)	Jean-Jacques Boutrot (propriétaire de bois - hors Commune)

DÉSIGNE comme représentants de la commission d'appel d'offres des marchés de la commune de Les Mathes-La Palmyre, il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

TITULAIRES

- Marie-Denise Biteau
- Jean-Pierre Caron
- Daniel Fradin

SUPPLÉANTS

- Marcel Moinard
- Dominique Mainard
- Thierry Molle

DÉSIGNE les délégués suivants pour siéger au sein de la commission d'ouverture des plis (C.O.P.), il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

TITULAIRES

- Marie-Denise Biteau
- Jean-Pierre Caron
- Daniel Fradin

SUPPLÉANTS

- Marcel Moinard
- Dominique Mainard
- Thierry Molle

DÉSIGNE pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre, en qualité de commune territoriale du Port de Bonne Anse, au sein du conseil portuaire il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

Membre titulaire Anne-Marie Bascle

Membre suppléant Jean-Pierre Caron

DÉSIGNE, au scrutin secret, pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre au sein du Syndicat Informatique de Charente-Maritime :

1 délégué titulaire Marie-Denise Biteau

2 délégués suppléants Karine Pouillat – Marcel Moinard

DÉSIGNE, au scrutin secret, pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre au sein du Syndicat Intercommunal pour la démoustication :

1 délégué titulaire Joël Forgit

1 délégué suppléant Daniel Fradin

DÉSIGNE, au scrutin secret, pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre au sein du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural :

- Daniel Fradin
- Joël Forgit

DÉSIGNE il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée, Jean-Pierre Caron, conseiller municipal en charge des questions de défense.

DÉSIGNE, au scrutin secret, pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre au sein du S.I.V.O.M. de la Presqu'île d'Arvert en qualité de :

TITULAIRES

Anne-Marie Bascle
Philippe Saenz
Karine Pouillat

SUPPLÉANTS

Claudie Leyraud
Jean-Claude Pillet
Danièle Gourdon

DÉSIGNE il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée, pour représenter la commune des Mathes-La Palmyre en qualité d'électeur au sein du Syndicat Départemental de la Voirie : Philippe Gadreau

DÉCIDE de créer les commissions suivantes et de désigner les membres du Conseil qui y siégeront, étant précisé que M. le Maire est président de droit de toutes ces commissions, et il a été précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

COMMISSIONS MUNICIPALES

DESIGNATION	CONSEILLERS MUNICIPAUX
COMMISSION D'URBANISME	Président : Philippe Gadreau Vice-Pdte : Stéphanie Crasso - Marie-Denise Biteau - Philippe Saenz - Claudie Leyraud - Jean-Pierre Caron - François-Xavier Degorce - Bernard Largeteau
COMMISSION DES MARCHÉS FORAIN ET ARTISANAL	Président : Philippe Gadreau Vice-Pdte : Dominique Mainard - Danielle Gourdon - Philippe Saenz - Jean-Louis Amsellem - Anne-Marie Bascle
COMMISSION DES FETES ET CÉRÉMONIES ASSOCIATIONS	Président : Philippe Gadreau Vice-Pdt : Joël Forgit - Philippe Saenz - Dominique Mainard - Karine Pouillat - Christiane Delahaye - Bernard Largeteau
COMMISSION DE RÉDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL	Président : Philippe Gadreau - Jean-Pierre Caron - Jean-Claude Pillet - Bernard Largeteau
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES ANNEAUX DU PORT DE BONNE-ANSE	Président : Philippe Gadreau - Jean-Pierre Caron - Philippe Saenz - François-Xavier Degorce
ENSEIGNEMENT	Président : Philippe Gadreau - Philippe Saenz

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

DÉSIGNATION	CONSEILLERS MUNICIPAUX
COMMISSION SPORT	- Président : Philippe Gadreau - Vice-Président : Thierry Molle - Jean-Louis Amsellem - Bernard Largeteau
COMMISSION ÉQUINE	- Président : Philippe Gadreau - Vice-Présidente : Dominique Mainard - Philippe Saenz
COMMISSION ÉCOLE, LYCÉE, COLLÈGE	- Président : Philippe Gadreau - Vice-Président : Philippe Saenz - Karine Pouillat
COMMISSION HANDICAPÉS	- Président : Philippe Gadreau - Vice-Présidente : Anne-Marie Bascle - Karine Pouillat - Jean-Claude Pillet
COMMISSION ENVIRONNEMENT	- Président : Philippe Gadreau - Vice-Président : Jean-Pierre Caron - Claudie Leyraud - Stéphanie Crasso - Philippe Saenz - Bernard Largeteau

DÉSIGNATION	CONSEILLERS MUNICIPAUX
COMMISSION TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Philippe Gadreau - Vice-Président : Thierry Molle - Dominique Mainard - Karine Pouillat - Claudie Leyraud - Jean-Louis Amsellem - Bernard Largeteau
COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Philippe Gadreau - Vice-Présidente : Anne-Marie Bascle - Marie-Denise Biteau

DÉSIGNE, après avoir précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée : M. Gadreau Philippe pour représenter le conseil municipal des Mathes-La Palmyre au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte Locale Patrimoniale, et pour représenter le conseil municipal des Mathes-La Palmyre aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Économie Mixte Locale Patrimoniale. **AUTORISE** son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le président ou le conseil.

PERSONNEL

Comité technique

Modification de la délibération du 25 mai 2009

Le conseil,

Vu sa délibération du 25 mai 2009 portant création d'un comité technique paritaire interne à la commune des Mathes et fixant le nombre de représentants de la collectivité et du personnel, considérant que la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, a introduit des modifications dans la désignation des représentants de la collectivité, **MODIFIE** l'article 3 de la délibération du 25 mai 2009 concernant le comité technique ainsi qu'il suit :

ARTICLE 3 : DIT que les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant.

L'avis des représentants de la collectivité sera recueilli lors de chaque séance du comité technique.

DÉSIGNE les nouveaux représentants de la collectivité suivants, étant précisé que l'avis unanime des conseillers municipaux avait été préalablement obtenu pour un vote à main levée :

3 TITULAIRES

Stéphanie Crasso

Karine Pouillat

Joël Forgit

3 SUPPLÉANTS

Anne-Marie Bascle

Marie-Denise Biteau

Thierry Molle

DÉCIDE de contracter auprès de La Banque Postale, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 780.000,00 € (sept cent quatre vingt mille euros).

DÉCIDE de valider les termes de la convention de participation financière afférente aux travaux de confortement du cordon dunaire à La Palmyre engageant la commune des Mathes à verser une participation globale au Conseil général Charente-Maritime de 140.268,50 € H.T. au titre des travaux urgents et imprévus 2014, correspondant à 50 % des travaux. **DIT** que ce montant pourra être revu en fonction des participations financières de l'État ou d'autres collectivités en respectant le principe d'une équité de participation entre le Conseil général et la commune. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet, du 1^{er} juin au 31 août 2014. **DIT** que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297. **AUTORISE** le maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ces postes.

DIT que les élus de la commune des Mathes-La Palmyre pourront bénéficier durant la durée de leur mandat d'une formation adaptée à leur fonction. **DIT** que les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour donnent droit à remboursement, si l'organisme de formation est agréé par le ministère de l'Intérieur. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. **DIT**

que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus de la commune. **PRÉCISE** qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Séance du 12 mai 2014

MODIFIE, à compter du 1^{er} juin 2014, les tarifs des droits de place du marché des Mathes, ainsi qu'il suit :

Désignation	Tarifs actuels	Tarifs au 01/06/2014 Par jour
Marché des Mathes		
- de passage au ml du 15/06 au 15/09	5,70 €	5,00 €
- de passage au ml du 16/09 au 14/06	2,00 €	2,00 €
- abonnés au ml du 01/07 au 31/08	1,32 €	1,32 €
. 3 jours/semaine	3,68 €	/
. 2 jours/semaine et plus	/	1,20 €
- abonnés au ml du 01/09 au 30/06	0,52 €	0,52 €
Branchement électrique		
- par jour de marché aux Mathes du 01/07 au 31/08	5,00 €	5,00 €
- par jour de marché aux Mathes du 01/09 au 30/06	1,50 €	1,50 €
- pour rôtisserie par jour de marché aux Mathes	6,50 €	6,50 €

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet pour les besoins du service de la voirie du 1^{er} juin au 31 octobre 2014. **DÉCIDE** la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet pour les besoins du service administratif des services techniques du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014. **DÉCIDE** la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet égal à 28 heures hebdomadaires pour les besoins du service écoles et restauration scolaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014. **INDIQUE** que les agents ainsi recrutés percevront une rémunération mensuelle afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3 indice brut 330. **AUTORISE** le maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ces postes. (**Unanimité**).

Le conseil municipal a ensuite examiné les affaires diverses suivantes :

a) Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale pour l'implantation d'une activité de location de voiturettes à pédales.

M. le Maire indique qu'une convention a été passée avec M. Labat Cyril pour la location de voiturettes à pédales sur le terrain sis à l'angle du Bld. de l'Atlantique et de l'Avenue de la Coubre. La redevance a été fixée à 2.500 € pour la période allant du 25 avril au 15 novembre 2014.

b) Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale pour l'implantation d'une activité de voiturettes électriques.

M. le Maire précise qu'une convention a été passée avec M. Thomin Jimmy (dont le papa exploitant cette activité l'an dernier est décédé), pour la location de voiturettes électriques, à l'espace Mornay. Il a été précisé que cette activité était proposée pour la 3^e année consécutive et que le montant de la redevance s'élevait à 4.500 €.

Commissions extra-municipales

Lors de sa séance du 15 avril 2014, le conseil municipal a créé, les commissions extra-municipales suivantes :

COMMISSION SPORT

Développer des activités sportives et les ouvrir aux différentes générations.

COMMISSION ÉQUINE

Faire connaître aux administrés les activités des professionnels du cheval (éleveurs, entraîneurs, centres équestres, etc.) et les intégrer dans le concept « pleine nature » de la commune.

COMMISSION ÉCOLE, LYCÉE, COLLÈGE

Travailler en lien avec les professionnels de l'éducation, les parents et les élus pour développer l'éveil de nos enfants.

COMMISSION HANDICAPÉS

Compléter les aménagements permettant une meilleure accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, conformément à la loi.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Assurer la protection de notre cadre de vie et participer à la politique environnementale de notre commune.

COMMISSION TOURISME

Envisager un développement maîtrisé et étudier les perspectives à moyen terme.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Engager une réflexion en vue d'apporter un soutien aux activités commerciales et artisanales.

La nouvelle équipe désireuse de mener ses réflexions et son action en étroite collaboration avec les administrés, souhaite ardemment une participation active de la population au sein des commissions extra-municipales.

Inscrivez-vous dans la ou les commission(s) de votre choix pour débattre des sujets qui vous intéressent en adressant un courrier en mairie ou en complétant le formulaire de soumission de notre site internet : www.mairie-lesmatheslapalmyre.com/

Les Finances

Le budget a été voté par la précédente municipalité, avant les élections municipales. Son équilibre est loin d'être acquis au 31 décembre 2014. Une variation, même légère, des recettes, à la baisse, et des dépenses, à la hausse, viendrait mettre à mal ce fragile équilibre, surtout dans le contexte financier actuel. En tout état de cause, nous utilisons une ligne de trésorerie bancaire en attendant, entre autres, les rentrées liées à la taxe de séjour.

LES RÉSULTATS 2013

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 245 299,05 €	5 053 122,00 €	2 458 162,89 €	1 847 765,74 €
<p>excédent de l'année 2013 807 822,95 €</p> <p>excédent antérieur 506 368,18 €</p>		<p>déficit de l'année 2013 - 610 397,15 €</p> <p>déficit antérieur - 212 257,11 €</p>	
<p>Excédent de fonctionnement 2013 1 314 191,13 €</p>		<p>Déficit d'investissement 2013 - 822 654,26 €</p>	

LE BUDGET 2014

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	24 183 €	24 183 €	-	-
PORT DE BONNE ANSE	436 111 €	436 111 €	288 512 €	288 512 €
COMMUNE	5 294 711 €	5 294 711 €	3 159 074 €	3 159 074 €
	dont 1 005 640 € virés à la section d'investissement	dont 314 191,13 € d'excédent reporté	dont 822 654,26 € de déficit reporté	dont 1 000 000 € d'excédent de fonctionnement
TOTAL PAR SECTION	5 755 005 €	5 755 005 €	3 447 586 €	3 447 586 €

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision : il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Acte d'autorisation : c'est l'acte juridique par lequel le Maire (organe exécutif de la Collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses et à encaisser les recettes votées par le Conseil Municipal.

Local de l'ancienne Poste de La Palmyre

Initialement prévu pour l'installation d'un médecin qui n'a finalement pas donné suite, ce local a fait l'objet d'une promesse de vente à un investisseur, en tout hâte. En effet, Robert JONO a signé ce pré-contrat le 17 mars 2014, soit 6 jours avant le premier tour des municipales... Nous essayons de gérer au mieux ce dossier empoisonné, dans l'intérêt des habitants de notre commune.

La fiscalité locale 2014

Les taux d'imposition pour 2014 n'ont pas été revalorisés

Taxe Habitation	5,90 %
Taxe Foncier Bâti	11,18 %
Taxe Foncier Non Bâti	11,11 %

La Commune pratique les taux les plus bas tant au niveau du canton qu'au niveau du département

Taux moyens de la fiscalité cantonale 2013

Taxe Habitation	11,30 %
Taxe Foncier Bâti	18,97 %
Taxe Foncier Non Bâti	49,99 %

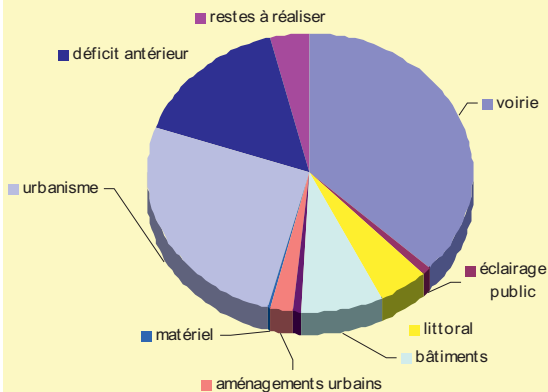
Taux moyens de la fiscalité départementale 2013

Taxe Habitation	23,88 %
Taxe Foncier Bâti	20,11 %
Taxe Foncier Non Bâti	48,94 %

Budget 2014 de la Commune

Dépenses Investissement 2014

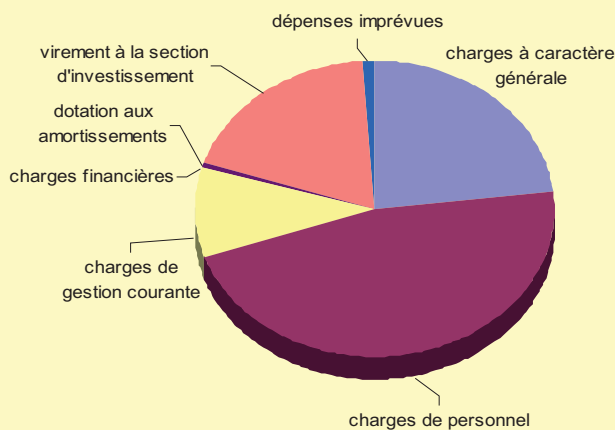
3 159 074 €



■ voirie - espaces verts : 1 170 071 €
■ éclairage public : 22 247 €
■ littoral côtier : 160 150 €
■ bâtiments : 254 408 €
■ aménagements urbains : 24 800 €
■ matériel : 69 880 €
■ urbanisme et affaires foncières : 8 307 €
■ déficit antérieur : 822 654 €
■ restes à réaliser 2013 : 507 163 € (1)
■ dépenses imprévues : 119 393 €

Dépenses Fonctionnement 2014

5 294 711 €



■ charges à caractère générale - 1 227 976 €
■ charges de personnel titulaire et non-titulaires 2 459 180 €
■ charges de gestion courante - 517 010 €
■ charges financières ou exceptionnelles - 3 600 €
■ dotation aux amortissements - 29 773 €
■ virement à la section d'investissement - 1 005 640 € (2)
■ dépenses imprévues - 51 532 €

L'Investissement

Un budget équilibré à 3 159 074 € tant en recettes qu'en dépenses, dont un report de 507 163 € de travaux engagés en 2013 et se terminant en 2014 (les restes à réaliser) et un déficit de 822 654,26 €.

Les recettes sont constituées principalement par le retour sur TVA des travaux réalisés en 2013 (280 000 €), par la taxe d'aménagement (150 000 €), par des subventions attendues (131 027 €), par le produit des cessions de terrains (287 550 €) et par l'autofinancement issu pour 1 000 000 € de l'excédent de fonctionnement 2013 et pour 1 005 640 des recettes de fonctionnement supplémentaires prévues en 2014.

(1) Que sont les « restes à réaliser » ?

Ils sont constitués par les opérations initialement prévues au budget 2013 et qui n'ont pu être clôturées avant la fin de l'année. Le financement a donc été reporté sur le budget 2014.

Le Fonctionnement

Un budget équilibré à 5 294 711 € tant en recettes qu'en dépenses.

Côté recettes : une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013 est reporté pour la somme de 314 191,13 €.

Les impôts et les taxes représentent 46 % de nos recettes et les dotations de l'Etat 35 %. La taxe de séjour abonde nos recettes à hauteur de 11 % et les revenus des immeubles (loyers et redevances des locataires et concessionnaires) et autres occupations du domaines publics à hauteur de 7,64%.

Côté dépenses : les charges de personnel représentent 46% des dépenses et les charges générales d'entretien 23 %. Enfin, l'aide aux associations représentent une dépense de 7 %.

(2) Qu'est-ce que l'autofinancement ?

Cette inscription budgétaire prévisionnelle est financée par un transfert de crédits de fonctionnement disponibles vers la section d'investissement.

Budget communal



Projets 2014

Voirie : 1 170 071 €

- dont :
- Les Trémières 712 317 €
 - voirie entre giratoires Les Gannes et la Palmyre (2013/2014) 171 514 €
 - rue des Boursauds 5 200 €
 - accessibilité voirie 21 000 €
 - rue des Bergeronnettes 27 000 €

Eclairage public : 22 247 €

- dont :
- solde de paiement 2013 11 163 €
 - réparations 10 000 €
 - rue du Fief Triadou 620 €
 - bld des Régates 464 €

Littoral côtier: 160 150 €

- dont :
- travaux d'urgence tempête 150 000 €

Bâtiments : 254 408 €

- dont :
- extension de l'école (solde) 78 451 €
 - travaux d'entretien 17 500 €
 - office de tourisme 158 457 €

Aménagements urbains : 24 800 €

- dont :
- panneaux de rues 4 000 €
 - panneaux de signalisation 4 000 €
 - renouvellement poubelles 8 000 €
 - illuminations de Noël 5 000 €

Matériel : 69 880 €

- dont :
- mobilier scolaire 3 975 €
 - matériel restaurant scolaire 3 900 €
 - informatique 18 424 €
 - tondeuse autoportée 5 800 €
 - épandeur à engrais 2 000 €
 - petit matériel espaces verts 8 395 €
 - petit matériel bâtiments 7 850 €
 - petit matériel gestion du domaine public 7 140 €

Travaux & équipements

Placette des 4 Saisons à Pâques

Aménagement réalisé par les services techniques en collaboration avec les enfants des écoles

Quel magnifique lapin
Qui est venu tenir compagnie à notre poule
Nos petits amis du Nord et d'Espagne
Ont sûrement apprécié cette gentille attention !
(Chez eux, ce ne sont pas les cloches
mais un lapin qui apporte des chocolats...)
Cette belle réalisation
A encore attiré de très nombreux photographes
Et permet de faire connaître notre beau village
De bouche à oreille, on vient de loin
pour admirer ce chef d'œuvre !!!
Bravo et félicitations aux équipes techniques de la commune
Et aux enfants des écoles
Qui font pétiller les yeux des petits et des grands...

Catherine et Jean-Claude



Nouvelles sanisettes au port de Bonne-Anse



COÛT
67 105 €

Travaux & équipements

Rénovation et extension des locaux de l'Office de tourisme



COÛT DES TRAVAUX
292 580 €

Subventions obtenues :

Conseil général	45.000 €
Conseil régional	10.000 €

Travaux d'extension des locaux scolaires



COÛT DES TRAVAUX
334 815 €

Subventions obtenues :

Conseil général	70.449 €
Fonds parlementaires	10.000 €
Fonds de concours CARA	35.793 €

Travaux & équipements

Travaux de voirie et création d'une piste cyclable
et d'un cheminement piétonnier
avenue des Mathes



COÛT DES TRAVAUX
208 546 €



Le port de La Palmyre ou la quadrature du cercle

Comment conjuguer au présent le besoin des propriétaires de bateau, estivants et professionnels de la mer et la préservation d'un espace naturel sensible ?

L'évolution du site, conséquence des aléas climatiques et hydrologiques, est un sujet difficile qui mérite une étude approfondie.

Aujourd'hui nous ne pouvons que faire le triste constat de l'ensablement de la digue côté sud-est, une barre sableuse venant également se placer directement à l'entrée du port.

De ce fait, les conditions de sortie du port deviennent de plus en plus délicates.



L'embouchure du chenal reste également une zone sensible et très fluctuante : le courant, les diverses activités nautiques, la proximité de la plage surveillée en font une zone nécessitant une haute surveillance pour assurer la sécurité de tous.



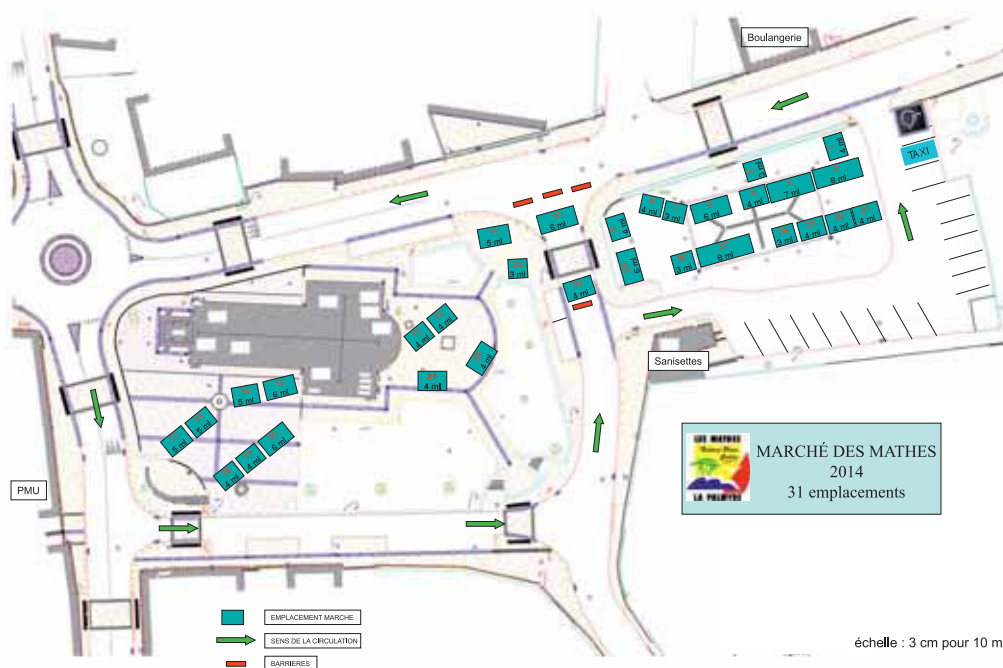
Face à ces constats, des travaux de reprise des digues du port sont envisagés. Toutefois, la pérennité de ceux-ci doit être rigoureusement étudiée et une large concertation sur l'avenir doit avoir lieu en amont, notamment avec le conseil général, qui est susceptible de nous apporter son soutien technique et financier, ou encore le Conservatoire du Littoral qui s'est vu confier la gestion de la baie de Bonne Anse.

Du nouveau au marché des Mathes

Afin de redynamiser le centre bourg, la nouvelle équipe municipale, tenant compte de la demande de nombreux administrés, a décidé d'étendre le marché des Mathes sur la place de l'église et de permettre sa tenue tous les jours, du 20 juin au 12 septembre.

Dans cette nouvelle configuration, le parvis de l'église sera occupé par des commerces non alimentaires, les étals alimentaires continuant d'être accueillis sous la halle.

Autre nouveauté, le stationnement est désormais possible aux abords immédiats du marché (autour de la halle) en complément du parking Sainte-Marie et des parkings de la rue H. Erable.



Le marché de La Palmyre, l'un des plus beaux de Charente-Maritime

Le marché de La Palmyre a repris le 6 avril dernier.

Ouvert tous les mercredis jusqu'au 30 septembre et tous les dimanches jusqu'au 2 novembre, il accueille entre 100 et 144 professionnels qui sont à la disposition des consommateurs pour leur offrir un large éventail de produits de qualité.

Le marché artisanal nocturne, qui se tient du 1^{er} juillet au 31 août, tous les mercredis soir jusqu'à 23 h 30, offre aux estivateurs et aux habitants, une soirée divertissante et conviviale.



La cérémonie du 8 mai dans notre commune



Le 8 mai, la France commémore traditionnellement l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Signée en deux temps, le 7 mai 1945 à Reims puis le 8 mai 1945 à Berlin, la capitulation de l'armée d'occupation a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Cette cérémonie du 8 mai 2014 a pour objet de rappeler le devoir de mémoire qui incombe aux générations afin d'honorer tous les combattants qui ont participé et trop souvent donné leur vie pour préserver la liberté.

Cette année, les deux cérémonies qui se sont déroulées respectivement au monument de la Palmyre puis à celui des Mathes ont réuni sous l'autorité de M. Gadreau Philippe, maire, les élus, les représentants des corps constitués de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, les anciens combattants et les représentants des associations, auxquels se sont joints les habitants de la commune et les enfants de l'école. Ces derniers ont d'ailleurs tenu une part active dans le déroulement protocolaire de cet hommage.

Après avoir donné lecture du message de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, M. le Maire n'a pas manqué à la fin de la cérémonie de remercier les élèves et leur encadrement en rappelant qu'il appartient aux nouvelles générations de perpétuer cette tradition en rendant ainsi hommage aux combattants de la liberté ainsi qu'aux femmes, aux enfants et aux hommes vic-

times de la barbarie de l'occupant.

À l'issue, un cocktail convivial a réuni les participants dans la salle du conseil municipal.



Dans la rubrique « Les Mathérons ont du talent », je souhaite donner la parole à toute personne habitant notre commune, en résidence principale ou secondaire, qui voudrait faire partager son expérience professionnelle ou personnelle, susceptible d'intéresser les autres. Cela peut se matérialiser par une parution dans ce bulletin ou une soirée à l'Espace Multi-Loisirs, avec la diffusion de photos ou de films. Merci de me contacter en mairie, pour évoquer tout projet vous tenant à cœur.

Ph. Gadreau

Exposition : cartographie de la Charente-Maritime — Évolution des représentations et des usages du XVI^e au XX^e siècle



Notre commune a accueilli, du 28 avril au 16 mai dernier une exposition prêtée par les Archives Départementales de la Charente-Maritime.

La centaine de visiteurs accueillie a pu découvrir des cartes aquarellées ornées de monstres marins ainsi que des cartes au caractère technique ou historique.

Les cartes choisies pour cette exposition ont proposé un voyage au fil de la lente évolution de la représentation du territoire, de la première carte de l'Aunis et de la Saintonge de 1575 à la vue par satellite du département.

Les cartes ont été améliorées au fil du temps pour répondre aux exigences économiques et militaires des contemporains et de l'administration royale, puis de celles mises en place par la République. Elles sont également le reflet des progrès scientifiques et techniques des géographes et des ingénieurs hydrographes.

Puis, au XX^e siècle, vont se multiplier les cartes thématiques à usage très divers : loisirs, éducation, gestion économique, aménagement du territoire, protection de l'environnement... tandis que l'utilisation des satellites et l'approbation individuelle de cartes virtuelles donnaient à la cartographie un nouvel usage.



Dans l'avenir, nous souhaitons accueillir de nouvelles expositions pour une meilleure connaissance de notre territoire et de sa population.

Encore des actes délictueux qui coûtent cher au budget communal

Le 24 mars dernier, la commune a de nouveau été victime d'un vol massif de végétaux dans le lotissement des Trémières à la Palmyre.

457 arbres et arbustes ont disparu (Eleagnus, photinia, euonymus, ligustrum, lauriers, tamaris, pins, abelia, budleia...) pour une valeur de 5.347 € sans compter le temps passé par le personnel communal pour leur plantation.

Ces plantations, touche finale aux travaux importants réalisés dans le lotissement des Trémières dans le cadre de la réfection de la voirie et des réseaux du lotissement, devaient permettre la réalisation d'un aménagement paysager de qualité.

Une plainte contre x a été déposée à la gendarmerie étant précisé que ce vol a sans doute été bien préparé puisqu'il a nécessité l'utilisation de plusieurs camionnettes pour le transport des végétaux...



Ils nous ont quittés le 1^{er} semestre 2014

- BAROUX Robert Joseph (26/11/1936 - 23/04/2014)
- BÉNARD André Roger Lucien (13/02/1937 - 18/05/2014)
- HILDENBRAND Pierre Henri Charles (08/04/1936 - 15/03/2014)
- JOUBERT Paul (03/08/1953 - 06/05/2014)
- LEBÈGUE Jean-Pierre Michel Claude (20/12/1946 - 05/02/2014)
- MOREAU Jean Théodore (26/04/1928 - 16/05/2014)
- PERINAUX Muriel (26/03/1976 - 10/02/2014)
- PICOT Françoise Madeleine épouse COUDIÈRE (30/08/1950 - 01/02/2014)
- PRINCE André (03/10/1919 - 24/04/2014)
- VIGNEAUD Pierre (25/07/1930 - 08/02/2014)

Travaux d'aménagement du giratoire des Gois à Saint-Palais-sur-Mer septembre 2014 / mars 2015

Le 1^{er} septembre prochain débiteront les travaux d'aménagement d'un giratoire au carrefour des Gois (en remplacement des feux à la sortie de Saint-Augustin).

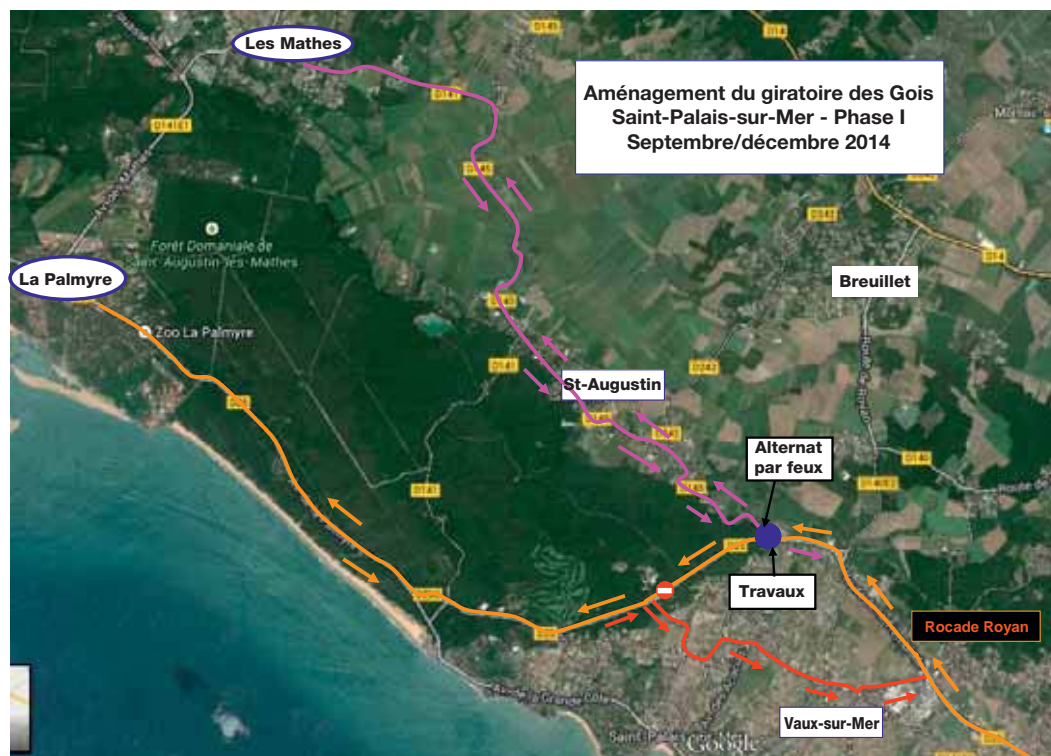
Ces travaux, qui s'étaleront sur une durée de 6-7 mois, auront des conséquences sur la circulation entre notre commune (notamment La Palmyre) et Royan.

Ils se dérouleront en 2 phases :

- de septembre à décembre 2014, une déviation sera mise en place pour ceux qui souhaitent se rendre à Royan depuis La Palmyre ;

- de janvier à mars 2015, la déviation touchera les 2 sens de circulation (La Palmyre/Royan - Royan/La Palmyre).

Pendant toute la durée des travaux un alternat par feux tricolores sera mis en place entre la RD145 Saint-Augustin et la RD 25 côté Royan, la circulation Les Mathes/Royan par Saint-Augustin restera possible.



NB : Le plan de circulation relatif à la phase II sera publié dans le bulletin de décembre 2014.

Travaux de réfection du pont de Lande septembre 2014 / décembre 2014

La route de la Fouasse sera fermée au niveau du Pont de Lande du 22 septembre au 19 décembre 2014. Le pont de Lande marque la limite entre les communes des Mathes, de La Tremblade et d'Arvert, il est situé entre La Fouasse (Les Mathes) et Dirée (Arvert).

Itinéraire de déviation :

- pour les véhicules légers se fera par le bourg d'Arvert,
- pour les poids lourds par la route départementale 25 (La Bouverie / Ronce-les-Bains).

Concours des maisons et jardins fleuris

La commune a organisé le jeudi 12 juin, le concours des maisons et jardins fleuris, pour la 5^e année consécutive. 14 administrés ont participé à ce concours.

Plusieurs coups de cœur ont séduit cette année les membres du jury qui ont constaté que le fleurissement 2014 était de très bonne qualité et que de nouveaux aménagements paysagers avaient été créés. Ce concours, devenu incontournable, récompense nos lauréats qui, en fleurissant leur maison et leur jardin, contribuent à l'embellissement de notre commune.

Bon nombre d'habitations bien fleuries non inscrites auraient mérité une récompense.

M. le Maire a remis leur prix aux lauréats, ainsi que des lots offerts par la pépinière Grenon, lors d'une sympathique cérémonie en mairie à l'issue de laquelle le verre a été levé.

Un grand merci à tous les concurrents pour leur investissement tout au long de l'année.

1^{er} prix : M. POWROZNIK Michel

16, avenue Chopin



3^e prix : M. FAYOL Jean-Francis

50, rue Léon Nicolle



2^e prix : M^{me} RIMBAULT Josette

15, avenue Chopin



Autres participants :

- M^{me} FAUVEAU Evelyne
- M^{me} COETMEUR Juliette
- M. MAZAUD Claude
- M. FREYARD Jean-Pierre
- M^{me} RACINET Claudette
- M^{me} LEROI Ginette
- M^{me} MAUDET Liliane
- M. TROTIGNON Jean-Pierre
- M^{me} BARBET Noëlla
- M^{me} MILLET Anne-Marie

Prix spécial du jury :
M. BIGOT Jean-Pierre
2 b, rue du Sentier
du Moulin



Infos plages SAISON 2014 Surveillance des baignades



PLAGE DE LA PALMYRE – LE CLAPET

Du 14 juin au 31 août 2014

De 11 heures à 19 heures



PLAGE DES PINS DE CORDOUAN

Du 14 juin au 31 août 2014

De 11 heures à 19 heures



Démarchage à domicile : attention aux abus



Bilans énergétiques, lutte contre les termites, mise aux normes électriques, contrôle des charpentes, isolation des combles... Autant de thèmes dont usent certaines entreprises pour abuser parfois de la vulnérabilité des personnes. Attention également aux entreprises qui se disent être partenaires de EDF, GRDF... La municipalité tient à mettre en garde sur les démarchages à domicile et téléphoniques frauduleux.

Le démarchage à domicile ou « porte à porte » est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui souscrire un contrat.

Le démarchage est généralement pratiqué honnêtement, mais attention les abus sont fréquents. En effet, cette démarche peut mettre la personne en infériorité par rapport au vendeur et la conduire à une commande qu'elle regrettera peut être après réflexion.

Le démarchage est encadré par la Loi (articles L. 121-21 à L. 121-33 du Code de la Consommation).

Le démarchage à domicile effectué par des individus peu scrupuleux vise surtout des personnes qui ne sont pas en mesure d'apprécier la portée de cette démarche compte tenu par exemple de l'âge de la personne, de son état de santé ou lorsque le démarcheur a obtenu le consentement de la personne par ruse ou contrainte.

Sachez, qu'aucun organisme ou société n'est mandaté par la ville pour quelque enquête ou intervention que ce soit.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie (05.46.22.48.72).

Lutte contre les termites

Les insectes xylophages (termites, capricornes...) occasionnent des dégâts importants dans les bâtiments : ils dégradent le bois, ainsi que ses dérivés utilisés dans la construction.

Afin de permettre aux pouvoirs publics de mieux connaître les zones infestées par les termites et d'adapter les moyens de prévention et de lutte, tout habitant (occupant) d'un immeuble contaminé, ou à défaut le propriétaire, est tenu d'en faire la déclaration en mairie.

La déclaration doit préciser l'identification de l'immeuble et faire état des indices qui révèlent la présence de termites. Elle peut, à cette fin, être accompagnée d'un état parasitaire.

En dehors des termites, la présence d'autres insectes xylophages n'a pas à être déclarée en mairie.



LES MOUSTIQUES

Des **gestes simples** pour **vous protéger**



LES MOUSTIQUES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Des **vecteurs** à surveiller

Les moustiques sont les premiers vecteurs de maladies au monde :

- Dengue : 50 millions de cas déclarés par an
- Chikungunya : 2 millions de cas déclarés par an
- West Nile : 1000 cas en Europe depuis 2010

Ces maladies sont en expansion à l'échelle mondiale et font leur apparition en Europe et notamment en France.

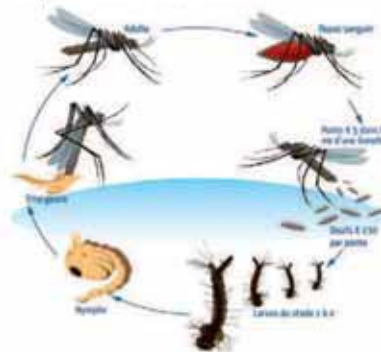


En piquant un individu infecté, les moustiques peuvent prélever un agent infectieux (virus, bactérie, parasite). Après une phase d'incubation dans leur organisme, les moustiques infectés deviennent alors vecteurs de la maladie et peuvent la transmettre à des individus sains.

Sur les 36 espèces de moustiques recensés sur la façade atlantique, plus de 80% présentent des compétences vectorielles connues pour l'homme et l'animal.

Comment vivent-ils ?

Les moustiques se développent en 4 étapes : **œuf**, **larve**, **nymph**e et **adulte**, selon les espèces et les conditions environnementales, ils effectuent cette métamorphose complète en moins d'une semaine.



- Seules les femelles piquent.
- Les moustiques ont besoin de sang pour la maturation de leurs œufs.
- Les larves ont besoin d'eau pour se développer.
- Un moustique adulte vit en moyenne 2 mois.

Les moustiques se développent dans des milieux très variés. Certains prolifèrent autour des habitations, d'autres se reproduisent dans les zones humides. Les moustiques s'adaptent et colonisent du plus petit récipient (soucoupe de pot de fleur, creux d'arbres, ...) aux plus vastes étendues de marais d'eau douce ou salée. Certaines espèces peuvent migrer sur plusieurs dizaines de kilomètres pour piquer l'homme.

NOUS POUVONS AGIR !

Des **gestes simples** pour éviter la prolifération des moustiques

Autour des habitations, vous pouvez couvrir, vider, nettoyer, ranger et jeter tous les récipients pouvant contenir de l'eau dans lesquels les moustiques peuvent proliférer :

- Vider ou renouveler une fois par semaine les coupelles et les dessous de pots de fleurs ou les remplis de sable.
- Jeter ou ranger à l'abri les objets ou les récipients pouvant contenir de l'eau.
- Couvrir les réservoirs d'eau pluviale.
- Nettoyer régulièrement les gouttières, les regards et les caniveaux et vérifier leur bon écoulement.
- Valoriser les déchets verts, en évitant les stagnations d'eau.
- Éviter les dépôts sauvages et recycler les déchets dans les filières appropriées.

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les missions de l'EID Atlantique

Opérateur public spécialisé dans la surveillance entomologique et la régulation des moustiques, l'EID Atlantique apporte, auprès des services de l'État, des collectivités territoriales et du grand public, son expertise dans la prévention des risques sanitaires et vétérinaires.

Une attention particulière est portée sur le moustique tigre, petit moustique noir rayé de blanc, originaire d'Asie du Sud-Est, invasif et vecteur potentiel de la dengue et du chikungunya.



Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?

Envoyez une photo par le formulaire « Contact » sur le site : www.eidalatlantique.eu ou utilisez l'application iMoustique®

Plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en France métropolitaine



Établissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique

1, rue Timfaine | 17300 Rochefort
Tél : 05 46 88 12 34 | Fax : 05 46 88 06 17
Site officiel : www.eidalatlantique.eu

La prévention au service de votre santé



Sécurité routière

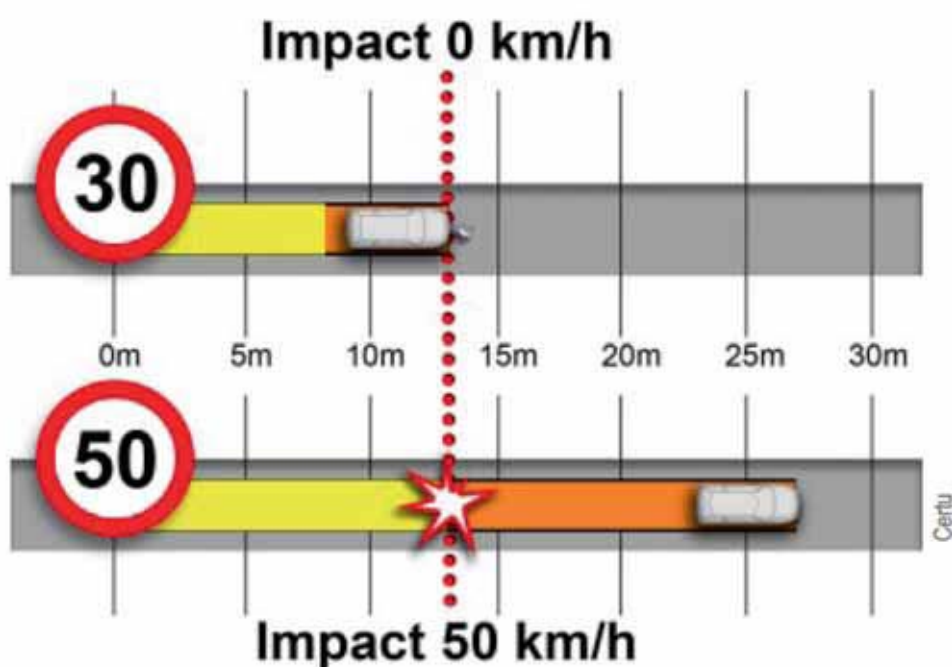
À l'approche de la saison estivale et pour la sécurité de tous, nous vous appelons à respecter les panneaux de signalisation et de limitation de vitesse.

Il est, notamment, important de rappeler que la vitesse est limitée à 50 km/heure en agglomération et 30 km/heure en centre bourg.

Le schéma ci-contre montre :
- en jaune, la distance parcourue par un véhicule pendant le temps de réaction de son conducteur (fixé à 1 seconde)
- en orange, la distance de freinage du véhicule.

A 50 km/h, un automobiliste qui aurait vu un piéton s'engager 14 mètres devant lui n'aura pas même le temps de commencer à freiner et le percutera à pleine vitesse.

En roulant à 30 km/h, il aurait eu le temps de s'arrêter et la collision aurait été évitée.



En agglomération, la vitesse est un facteur de risque déterminant dans les accidents :

Plus nous roulons vite, plus notre champ de vision est étroit et plus la distance d'arrêt est importante.

Ne l'oublions pas...

Plan d'alerte et d'urgence pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Les habitants de la commune, désireux de se faire recenser dans un cadre préventif, par exemple face à une éventuelle vague de chaleur, sont invités à se faire connaître à la mairie.

De même, la famille, les amis ou le voisinage peuvent signaler à la mairie, le cas échéant, des personnes isolées.

Bien que cette déclaration soit facultative, celle-ci permettra l'intervention des services de secours, sanitaires et sociaux, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence auprès des personnes préalablement inscrites.

Prévention des incendies
Le débroussaillage :
une nécessité,
des obligations



Avant débroussaillage



Après débroussaillage

Pour votre sécurité,
soyez responsable.
Pensez à débroussailler !

Le débroussaillage : une protection efficace contre les incendies

Le débroussaillage vise à diminuer l'intensité et à réduire la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal, en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

C'est une nécessité pour :

- limiter le départ et la propagation du feu aux abords des constructions et des voies de circulation,
- se protéger et protéger ses biens,
- faciliter l'intervention des secours.



Le débroussaillage : une obligation

L'arrêté préfectoral n° 07-2486 du 5 juillet 2007 dit « arrêté de débroussaillage », pris en application des articles L. 321-1 et suivants du code forestier, réglemente le débroussaillage dans le département de la Charente-Maritime.

Les personnes concernées qui ne respectent pas cet arrêté s'exposent à :

- une mise en demeure de débroussailler,
- l'exécution d'office des travaux par le maire de la commune ou le préfet aux frais du propriétaire,
- une contravention pouvant atteindre 1500 €,
- voire, en cas d'incendie, l'indemnisation des préjudices éventuellement subis par des tiers.

Où est-il obligatoire de débroussailler ?

La réglementation du débroussaillage s'applique dans les communes de la Charente-Maritime situées dans les massifs forestiers classés à risque feux de forêt.



Dans ces 71 communes (liste des communes dans l'arrêté de débroussaillage), le débroussaillage et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires dans les bois, landes, plantations, reboisements et friches ainsi que dans les zones situées à moins de 200 m de ces terrains.

Qui doit débroussailler et dans quel périmètre ?

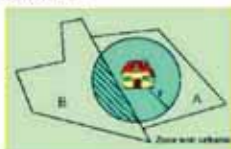
- terrains situés en zone urbaine (voir en Mairie)

Les propriétaires doivent débroussailler la totalité de la surface de leurs parcelles, bâties ou non.

- terrains situés en zone non urbaine

Les propriétaires de constructions et installations de toute nature doivent débroussailler la totalité de leur surface dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions et installations et sur une largeur de 10 m de part et

d'autres des voies privées qui y conduisent, y compris sur les fonds voisins avec l'accord des propriétaires concernés.



(Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon « r » de 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle B)



(Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle C ; le propriétaire de la parcelle B doit débroussailler l'intégralité de son terrain)

Pour s'acquitter d'une obligation de débroussaillage sur un fonds voisin, il convient :

- d'informer le propriétaire du fonds voisin des obligations de débroussaillage,
- lui indiquer qu'il peut exécuter lui-même les travaux de débroussaillage ou les laisser faire par celui qui en a la charge,
- si le propriétaire du fonds voisin n'entend pas faire les travaux lui-même, lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain à cette fin.

- terrains de camping

Les propriétaires doivent débroussailler la totalité de la surface de leurs campings et sur une profondeur de 50 m autour de leurs campings.

- infrastructures

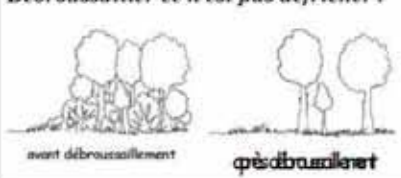
Des dispositions spécifiques existent pour les routes nationales et départementales, les autoroutes, les voies ferrées ainsi que pour les lignes électriques.

En quoi consiste le débroussaillage ?

Pour mener à bien le débroussaillage, il convient de :

- délimiter le périmètre à débroussailler,
- éliminer les arbres morts et déperissants,
- couper les broussailles et les arbustes présents au ras du sol,
- élaguer les arbres maintenus (sur 2 m ou 1/3 de leur hauteur si elle est inférieure à 6 m),
- couper les branches surplombant les toitures,
- broyer les végétaux coupés ou les évacuer vers une déchetterie,
- entretenir régulièrement la surface débroussaillée.

Débroussailler ce n'est pas défricher !



Quand débroussailler ?

Il faut débroussailler avant la reprise de la végétation et lorsque le niveau de risque incendie est faible à modéré (pour connaître le niveau de risque incendie, s'adresser en mairie).

Cette opération doit être renouvelée selon une périodicité adaptée à la croissance de la végétation.

Pour en savoir plus

vous pouvez contacter :

- la mairie de votre commune LES MATHES
10, rue de la Sablière
17570 LES MATHES
Tél : 05.46.22.48.72
Mél : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr



- la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) - 89, avenue des Cordeliers CS 80000
17018 LA ROCHELLE
Tél : 05.16.49.61.00 / Fax : 05.16.49.64.00

- FONF (Office National des Forêts), à proximité des forêts domaniales et des forêts des collectivités
avenue Bris
17370 SAINT TROJAN LES BAINS
Tél : 05.46.76.00.18

- le CRPF (Centre régional de la Propriété Forestière) de Poitou-Charentes
15 rue de la Croix de la Cadoue -BP 40110
86240 SMARVES
Tél : 05.49.52.23.08 / Mél : poitou-charentes@crpf.fr

- le SDIS 17 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ZI des Quatre Chevaliers - 1 rond-point de la République - BP 60099
17187 PÉRIGNY CEDEX
Tél : 05.46.00.59.09

vous pouvez consulter :

- le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime
<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/>



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR
DES DROITS



Le délégué
didier Piardon
Tél. : 06 21 13 46 74
Courriel :
didier.piardon@defenseurdesdroits.fr
Adresse : sous-préfecture de Rochefort
21, rue Jean Jaurès BP 60160
17306 Rochefort cedex

MAIRIE DES MATHES
Courrier arrivé

N° 2643 Le 12 MAI 2014

Destinataires	
M. Le Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Les Adjointes	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Les Conseillers	<input type="checkbox"/>
Services Techniques	<input type="checkbox"/>
Port	<input type="checkbox"/>
Police Municipale	<input type="checkbox"/>
Recette Municipale	<input type="checkbox"/>
Aucun	<input type="checkbox"/>

Secrétaire Général
D. P. H.
Urbanisme - Régénération
Division
Finances
Instruction
Urbanisme
Etat Civil-Elections-ETAS
Accueil Divers

Rochefort, le 5 mai 2014

Monsieur le Maire,

Ainsi que vous le savez, le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, a repris les compétences exercées auparavant par le Médiateur de la République, la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE), la Défenseure des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Pour l'aider dans ses fonctions, le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau territorial de délégués bénévoles, nommés par lui. Ces derniers sont chargés d'assurer l'accueil des réclamants et à ce titre :

- D'informer le public sur les compétences du Défenseur des droits, telles que définies à l'article 4 de la Loi organique du 29 mars 2011 et, le cas échéant de réorienter les demandes qui ne relèvent pas de sa compétence.
- D'analyser la recevabilité des réclamations qui lui sont soumises et éventuellement, d'indiquer les motifs pour lesquels il décide de ne pas donner suite à une saisine.
- D'assister les réclamants dans la constitution de leur dossier lorsque le traitement de ce dernier relève du siège.

Lorsque le délégué juge que la réclamation est recevable, il est compétent pour proposer, engager et mettre en œuvre une procédure de résolution amiable. A ce titre, le délégué peut solliciter auprès des parties la communication d'informations orales ou écrites.

Il est naturellement astreint au secret professionnel.
C'est pourquoi, afin de mieux faire connaître à vos administrés cette institution et les possibilités qu'elle leur offre en cas de problème entrant dans le champ de compétence du Défenseur des droits, je souhaiterais que vous puissiez insérer dans votre revue municipale, ou tout autre support à votre convenance, l'encart ci-joint.
Je me tiens naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile de me demander, ou formation que vous seriez désireux d'organiser pour vos personnels.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

M. Philippe GADREAU
Maire des Mathes
10 rue de la sablière
17570 Les Mathes

Le délégué du Défenseur des droits tient une permanence le lundi toute la journée à la sous-préfecture de Rochefort. Il est compétent dans les cas suivants :

- si vous estimez être lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public
- si vous pensez être victime d'une discrimination directe ou indirecte
- si vous constatez un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité
- si vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés.

Pour prendre rendez-vous : 06 21 13 46 74 ou didier.piardon@defenseurdesdroits.fr

2014

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 39 64 64

LES MATHES

Attention : suppression de la collecte des déchets non recyclés du jeudi 25 décembre 2014.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Mardi	1 Vendredi	1 Lundi	1 Mercredi	1 Samedi	1 Lundi
2 Mercredi	2 Samedi	2 Mardi	2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mardi
3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mercredi	3 Vendredi	3 Lundi	3 Mercredi
4 Vendredi	4 Lundi	4 Jeudi	4 Samedi	4 Mardi	4 Jeudi
5 Samedi	5 Mardi	5 Vendredi	5 Dimanche	5 Mercredi	5 Vendredi
6 Dimanche	6 Mercredi	6 Samedi	6 Lundi	6 Jeudi	6 Samedi
7 Lundi	7 Jeudi	7 Dimanche	7 Mardi	7 Vendredi	7 Dimanche
8 Mardi	8 Vendredi	8 Lundi	8 Mercredi	8 Samedi	8 Lundi
9 Mercredi	9 Samedi	9 Mardi	9 Jeudi	9 Dimanche	9 Mardi
10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mercredi	10 Vendredi	10 Lundi	10 Mercredi
11 Vendredi	11 Lundi	11 Jeudi	11 Samedi	11 Mardi	11 Jeudi
12 Samedi	12 Mardi	12 Vendredi	12 Dimanche	12 Mercredi	12 Vendredi
13 Dimanche	13 Mercredi	13 Samedi	13 Lundi	13 Jeudi	13 Samedi
14 Lundi	14 Jeudi	14 Dimanche	14 Mardi	14 Vendredi	14 Dimanche
15 Mardi	15 Vendredi	15 Lundi	15 Mercredi	15 Samedi	15 Lundi
16 Mercredi	16 Samedi	16 Mardi	16 Jeudi	16 Dimanche	16 Mardi
17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mercredi	17 Vendredi	17 Lundi	17 Mercredi
18 Vendredi	18 Lundi	18 Jeudi	18 Samedi	18 Mardi	18 Jeudi
19 Samedi	19 Mardi	19 Vendredi	19 Dimanche	19 Mercredi	19 Vendredi
20 Dimanche	20 Mercredi	20 Samedi	20 Lundi	20 Jeudi	20 Samedi
21 Lundi	21 Jeudi	21 Dimanche	21 Mardi	21 Vendredi	21 Dimanche
22 Mardi	22 Vendredi	22 Lundi	22 Mercredi	22 Samedi	22 Lundi
23 Mercredi	23 Samedi	23 Mardi	23 Jeudi	23 Dimanche	23 Mardi
24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mercredi	24 Vendredi	24 Lundi	24 Mercredi
25 Vendredi	25 Lundi	25 Jeudi	25 Samedi	25 Mardi	25 Jeudi
26 Samedi	26 Mardi	26 Vendredi	26 Dimanche	26 Mercredi	26 Vendredi
27 Dimanche	27 Mercredi	27 Samedi	27 Lundi	27 Jeudi	27 Samedi
28 Lundi	28 Jeudi	28 Dimanche	28 Mardi	28 Vendredi	28 Dimanche
29 Mardi	29 Vendredi	29 Lundi	29 Mercredi	29 Samedi	29 Lundi
30 Mercredi	30 Samedi	30 Mardi	30 Jeudi	30 Dimanche	30 Mardi
31 Jeudi	31 Dimanche		31 Vendredi		31 Mercredi

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot non manipulable
par une personne ou trop long (1 m maxi) ne sera pas collecté.



Jours en vert :
déchets non recyclés

Les activités péri-éducatives

Depuis la rentrée de septembre dernier, notre commune a mis en place les nouveaux rythmes scolaires et proposé des activités péri-éducatives de 16 h à 16 h 45 les lundis, mardis et jeudis, et de 15 h 30 à 16 h 30 le vendredi.

Tout au long de cette année scolaire, la municipalité a souhaité proposer des activités de qualité et diversifiées permettant d'éveiller les enfants à des thématiques variées :

- ⇒ culture : chorale, arts plastiques, BD, peinture sur galet, musique, **jardin des arts**, **photographie**, danse...
- ⇒ sport : **acrosport**, **hockey**, football, athlétisme, motricité, relaxation en mouvement, sport raquette, handball, jeux de boules...
- ⇒ jeux divers : **pâte à modeler**, jeux autour des mots, pliage papier, jeux d'expression, jeux de société, création de Noël, coloriage, fabrication de masques, quilling (le quilling est la réalisation de décors confectionnés à l'aide d'étroites bandelettes de papier, enroulées sur elles-mêmes), **mosaïque papier**, **pâte à sel**...
- ⇒ mais aussi : atelier « cuisine », atelier du goût, **manipulation de terre** et **plantations**, **créations**.

Un questionnaire adressé aux enfants leur a permis d'exprimer leurs préférences qui sont ci-dessus mises en évidence. Ces activités se sont déroulées dans les différents locaux scolaires (classes, garderie, cour, cantine) et ont réuni, en moyenne, plus de 90 enfants par groupes de 14 à 18 maximum, conformément aux taux d'encadrement imposés.

Le personnel communal, les membres d'associations, des animateurs du SIVOM de la presqu'île d'Arvert, le directeur de l'école, des intervenants extérieurs ont encadré ces activités.

Le budget consacré à la mise en place de ces APE s'élève, au 20 mai 2014 à :

- Matériels ludiques, sportifs et de loisirs	3 367,41 €
- Petites fournitures	1 810,35 €
- Mise à disposition du personnel du SIVOM (animateurs, éducateurs)	5 336,21 €
- Coût des intervenants extérieurs	1 631,63 €
- Coût du personnel communal	8 139,58 €
	20 285,18 €

Pour la prochaine rentrée, il est proposé que les ateliers péri-éducatifs se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 16 h 45. L'école se terminera le mercredi midi à 12 h au lieu de 12 h 30, une garderie sera proposée gratuitement aux parents pendant cette demi-heure.

Enfin, les activités suivantes pourront être reconduites à la prochaine rentrée et de nouvelles seront mises en place : handball, volley-ball, badminton, football, tennis, basket, gym, ballon prisonnier, danse, hip-hop, bowling, magie, marionnettes, bricolage, savon, poterie.

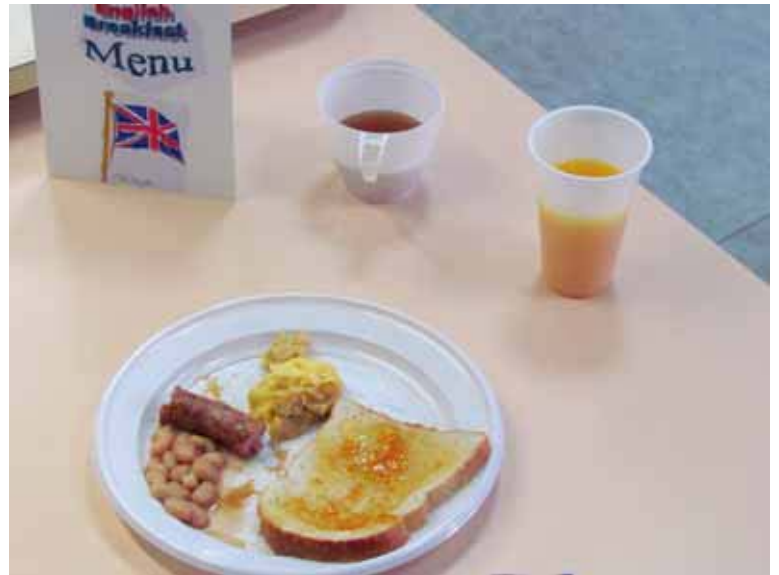


English breakfast

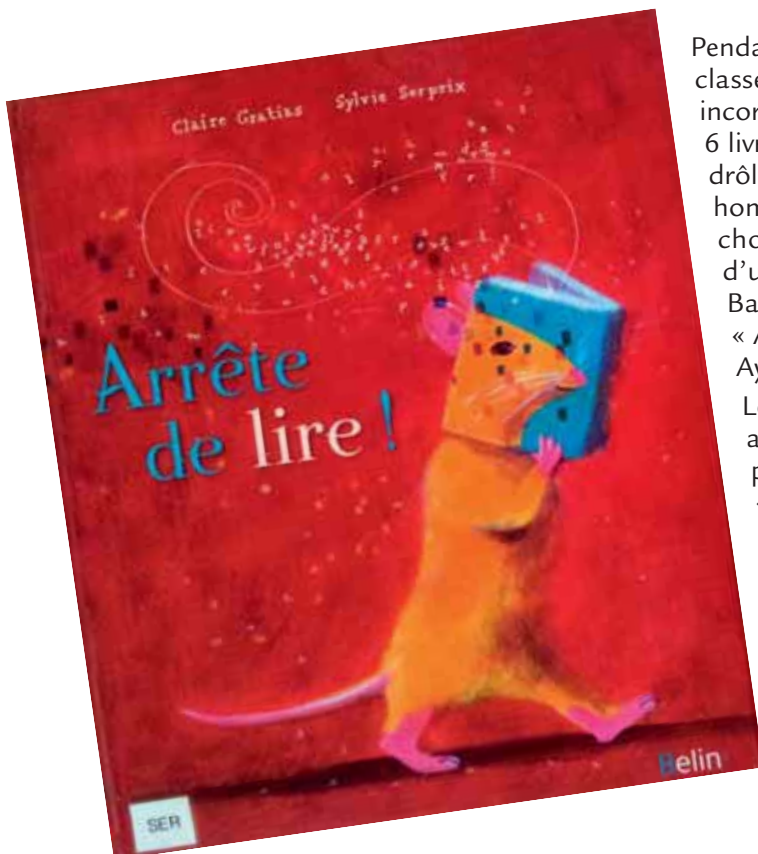


Le mardi 11 février, nous avons organisé un petit déjeuner anglais dans la classe. Nous avons invité des parents pour nous aider. Chacun avait son menu que voici :

It was so good! *Les petits Anglais de CP-CE1*



Le prix des incorruptibles et le Café littéraire



Pendant l'année scolaire, notre classe a participé au prix des incorruptibles. Nous avons lu les 6 livres de notre sélection : « La drôle de maladie de P'tit bonhomme », « Ogre, cacatoès et chocolat », « C'est l'histoire d'une histoire », « Curieuse, Bavarde et Coquette », « Arrête de lire ! » et « Cours Ayana ».

Le mercredi 7 mai, nous avons voté dans la classe pour notre livre préféré : « Arrête de lire ! » a gagné avec 8 voix !

Le vendredi 16 mai, nous avons invité nos familles à un Café littéraire. Nous leur avons lu des extraits des 6 livres. Ensuite les parents ont pu voter à leur tour. Eux aussi ont donné la victoire à « Arrête de lire ! ».

Maintenant, nous attendons le résultat national du prix des incorruptibles !



Les élèves de CP-CE1

Sortie à la Cité de l'huître

Lundi 26 mai, les classes de GS/CP et CP/CE1 sont allées à la Cité de l'huître à Marennes.

« Nous avons fait une balade sur les bords des claires et nous avons fait une expérience sur les claires à marée haute et à marée basse. Nous avons regardé l'intérieur d'une huître et nous l'avons goûtée.

À la fin de la journée, nous avons fait une course de crabes. »

La classe de GS/CP





Qu'est-ce que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ? Quel est son rôle au niveau de notre municipalité ?

Sa principale fonction consiste à fournir une aide ponctuelle à nos concitoyens les plus démunis ou en situation de détresse. Il a aussi d'autres attributions.

Les membres sont des élus de la commune et des représentants de la société civile.

Au niveau de la mairie, la première interlocutrice est Nadine Salinas, qui travaille au service des affaires sociales, auprès de laquelle il faut

s'adresser. Elle a une disponibilité d'écoute qui lui permet de donner les premières réponses et d'orienter. C'est à son niveau que les dossiers s'instruisent. Notre conseil d'administration intervient par la suite, nous pouvons solliciter l'avis de l'assistante sociale, M^{me} Danjou (qui tient par ailleurs une permanence en mairie tous les mardis en matinée). Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le Secours Catholique, l'Entraide Protestante, le Collectif Caritatif et la Croix Rouge.

Notre rôle est d'étudier tous les dossiers, il consiste aussi à l'écoute, à l'accompagnement, à l'orientation vers des structures répondant aux cas précis, parfois le soutien psychologique sera nécessaire. En un mot nous devons apporter une réponse à l'urgence de la détresse.

Nous possédons un budget non extensible qui nous permet néanmoins des réponses rapides et ponctuelles à diverses situations d'urgences particulières (déficit alimentaire...). Nous pouvons agir sur plusieurs plans :

- ⇒ prêt sans intérêt pour obsèques, locataires en difficulté, impayés de facture EDF, eau,
- ⇒ aide alimentaire sous forme de bons
- ⇒ aide à certaines personnes âgées non imposables et en difficulté (chauffage par exemple)
- ⇒ colis de Noël pour les aînés (6.500 €/an). Peut-être cette formule mériterait-elle réflexion.

Le service des affaires sociales instruit également les dossiers d'aide ménagère et d'A.P.A. (à noter que la commune subventionne également le C.C.A.S. cantonal au prorata du nombre d'heures effectuées par les aides ménagères sur la commune).

Le C.C.A.S. a aussi un rôle pour les logements sociaux. Nous avons en tout 61 logements locatifs aidés sur les Mathes. Le nombre est bien au-dessus de ce que nous devrions avoir légalement. Ce nombre important s'explique par le fait que le programme immobilier initialement prévu pour être commercialisé auprès de propriétaires privés a finalement été vendu, dans sa totalité, à un bailleur social départemental.

La commune gère pour son compte 3 logements ; la S.E.M.I.S. de Saintes 22 logements ; Atlantic Aménagement 36 logements.

Très régulièrement le service des affaires sociales enregistre des demandes et élabore des dossiers.

Lorsqu'un logement est libre, un ou deux élus du conseil d'administration se rendent auprès de ces organismes pour essayer de défendre au mieux les dossiers de nos Mathérons devant la commission ; ce n'est pas toujours chose aisée ; d'autres dossiers de personnes étrangères à la commune sont aussi présentés. Jusqu'alors nous ne pouvons que nous féliciter de l'écoute qui nous est apportée et de la prise en compte de nos arguments.

Nous pensons qu'il était nécessaire que chacun puisse connaître le rôle de notre C.C.A.S.

Office de Tourisme



Toute l'équipe de l'office de tourisme a le plaisir de vous présenter le bilan des actions menées au cours du premier semestre 2014.

Fréquentation touristique

Cette année, le calendrier a été plus favorable pour les vacances scolaires de Pâques et les ponts du mois de mai. Aussi, la fréquentation touristique a été meilleure que celle de l'an passé, que ce soit pour l'office de tourisme ou les professionnels du tourisme, avec un pic de fréquentation lors des week-ends de Pâques et du 1^{er} mai. Malheureusement, une météo pluvieuse a ralenti l'activité touristique notamment sur le week-end du 8 mai.

Animations

Les fêtes de Pâques, le lundi 21 avril, ont rencontré un vif succès, rassemblant locaux et vacanciers. Les activités proposées gratuitement pour le Nautisme en fête, le week-end du 26 mai, ont également affiché complet. Cependant, certaines d'entre elles ont dû être annulées le dimanche à cause du mauvais temps. Il en va de même pour le week-end fitness organisé du 8 au 10 mai dont le bilan est assez mitigé compte-tenu du peu de monde sur la station du fait d'une météo maussade.

Vous trouverez à la fin de ce bulletin municipal le pro-

gramme des animations de l'été, également disponible à l'office de tourisme, sur notre site internet et notre application mobile « La Palmyre Tour » téléchargeable gratuitement sur App Store et Google Play.

Un office de Tourisme à la pointe pour 2014

Les travaux d'agrandissement de l'office de tourisme se sont terminés début avril permettant l'ouverture des nouveaux locaux au public pour les vacances de Pâques.

Un espace de 80m² supplémentaires, entièrement réservé à l'accueil du public, a été créé. Plus moderne, plus aéré, cet espace comprend le Relais Poste et s'ouvre sur une grande salle dédiée au multimédia.

Deux écrans de télévision haute définition ont été posés pour la diffusion des informations publicitaires et promotionnelles des prestataires de la station et la découverte du territoire (affiches, photos, mini films...). Trois iPads sont mis à disposition des visiteurs pour consulter plus d'une vingtaine d'applications utiles et pratiques (sites d'intérêts régionaux, SNCF, pages jaunes...) et des coins repos adultes et enfants ont été aménagés. Une borne tactile extérieure fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, a également été installée en vitrine. Elle permet l'accès en 4 langues à l'ensemble des informations touristiques de la commune (météo, hébergement, restauration, loisirs, animations, services pratiques...).

De plus, pour répondre aux nouveaux critères de classement de l'office de tourisme et à la démarche qualité, les guides pratiques de La Palmyre-Les Mathes ont été traduits et édités en 4 langues : français, anglais, espagnol et allemand.

Enfin, pour répondre à une demande toujours plus importante, il a été décidé de rallonger d'une heure en soirée la période d'ouverture du wifi public gratuit. Celui-ci est désormais accessible de 8 h à 23 h toute l'année au lieu de 22 h l'an dernier.



Base nautique

Depuis le 1^{er} mars dernier, l'équipe de la Base Nautique de La Palmyre s'est agrandie en accueillant Léa Audouin qui occupe un poste de secrétariat-accueil / chargée de commercialisation et communication. Ses missions principales sont d'offrir au public un accueil de qualité toute l'année et de développer l'activité en ligne et les partenariats.

Côté activités, les « Balades et Randonnées » labellisées sont toujours au programme cet été. Partez explorer les richesses de la faune, de la flore et du patrimoine de la côte sur 2 supports nautiques originaux. La Base nautique vous propose une croisière à la découverte de la voile de 5 à 6 h au phare de Cordouan ou une escapade gourmande de 2 h en stand-up paddle le long du rivage de la baie de Bonne-Anse avec dégustation de produits du terroir.

La grande nouveauté de la saison sera la pirogue polynésienne. Découvrez cette embarcation inédite en équipe de 4 lors de séances découvertes encadrées par un moniteur diplômé. Propulsé à la rame, l'engin fait travailler l'esprit d'équipe tout en faisant voyager... La pirogue

polynésienne fait aussi partie des activités dispensées au PaP, le Palmyr' Atlantic Paddle. Nouvellement créé, le PaP est une école de pagaie qui permet de s'initier ou de se perfectionner aux sports de rame (stand-up paddle, kayak et pirogue) tout au long de l'année lors des séances « club ».

N'hésitez à prendre contact avec la base nautique ou à consulter leur site internet www.basenautiquelapalmyre.com pour obtenir plus de renseignements ou réserver vos stages et activités.

Service postal

Comme chaque année, le Relais Poste a repris du service le 1^{er} avril dernier et ce jusqu'au 31 octobre prochain. Ses horaires d'ouverture restent les mêmes soit :

- en avant saison : ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
- en juillet et août : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h,
- et, en octobre : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

TOUTE L'ÉQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON À TOUS !

Hippodrome Royan Atlantique

Une saison new look pour un anniversaire...



Si l'environnement extérieur a conservé son cadre verdoyant, l'intérieur du site montre un visage rajeuni et un aspect moderne allié à un confort visuel mais d'une praticité indiscutable.

Les professionnels et le public, ravis des agencements proposés se sont montrés des acteurs enthousiastes d'un meeting de printemps qui a tenu toutes ses promesses. Au galop les meilleurs entraîneurs de l'hexagone se sont déplacés, notant pour l'obstacle, que nos champions locaux se sont montrés les meilleurs. Au trot, l'engouement a été tel que de nombreux prétendants ont dû être éliminés malgré la mise en place de courses dédoublées ; sans doute la rançon de la reconnaissance de la grande qualité des pistes...

La trêve, pour ces dernières, et destinée à les régénérer va prendre fin le 29 juin, date du lancement du meeting d'été fort de 11 réunions. L'été s'annonce très dense avec de nombreux temps forts, dont le prestigieux Trophée Vert, le Grand Prix des Trotteurs, le Grand Steeple-chase, la Grande Course de Haies, etc. À noter qu'en sus des

trois courses de Trophée Vert retransmises en direct sur la chaîne Equidia, viendront s'ajouter trois courses « Premium » disputées en avant première (12 h) de la réunion du 24 août.

Au-delà de l'aspect sportif, un florilège d'animations attend le public et spécialement les enfants, pour lesquels une journée « Hippodrome en Fête » leur sera dédiée. (Animations gratuites). D'autres surprises sont aussi prévues pour une réunion « Spéciale



150^e Anniversaire » (la Société des Courses ayant été fondée en 1864) ; elle se déroulera le 10 août (Grand Prix des Trotteurs).

Le public est donc attendu en grand nombre pour retrouver chevaux et professionnels vedettes dans une

atmosphère ludique et un cadre revisité. Toute l'équipe de la Société des Courses Royan Atlantique est donc impatiente de vous retrouver et vous assure de son meilleur accueil.

Le président, André JIRODINEAU

SOCIÉTÉ DES COURSES ROYAN ATLANTIQUE Calendrier Meeting d'été

Juin	29
Juillet	13 (Hippodrome en fête)
.....	20 (Trophée Vert)
.....	27
Août	3 / 6 / 10 (Gd Prix Trotteurs)
.....	17 / 20 / 24 (Réunion Prémium)
.....	27

À noter : Pour toutes les informations et renseignements
Blog : hippodrome-royan17.blogspot.com

Vitrine de l'obstacle pour notre région, nos entraîneurs locaux sont toujours dans le Top du classement national : Guillaume Macaire, Arnaud Chaillé-Chaillé, à La Palmyre, François Nicolle à Saint-Augustin.

Guillaume Macaire ayant gagné cette année encore, pour la deuxième fois consécutive, le Grand Steeple Chase de Paris, il en compte désormais trois à son actif (1996, 2013 et 2014). Bravo à lui et à toute son équipe.

Arnaud Chaillé-Chaillé l'avait remporté en 2007.

La présence d'entraîneurs d'une telle qualité sur notre hippodrome nous permet également d'avoir parmi les meilleurs jockeys (Cravache d'or, d'argent ou de bronze) qui portent haut nos couleurs dans toute la France.

Et l'avenir s'annonce encore prometteur puisqu'un nouvel entraîneur vient de s'installer avec un effectif de 18 chevaux : En effet, Thomas Foncy, jockey de plat, a passé avec succès sa licence d'entraîneur public et œuvre à La Palmyre depuis le 1^{er} août 2013 avec déjà 13 victoires et 23 places à son palmarès. Nous lui souhaitons bonne continuation.

Nous reviendrons sur l'ensemble de leurs performances dans le prochain bulletin.

*Dominique Mainard
Vice-présidente de la Commission équine extra-municipale*



Comité des fêtes et animations Les Mathes - La Palmyre



Les deux rendez-vous que nous offrent la municipalité au-travers de ce bulletin sont l'occasion pour nous de faire le point des manifestations qui ont été organisées et de celles qui vont être proposées dans les prochains mois, sans oublier de souligner le rôle important que jouent les bénévoles dans leur réalisation. Mais pour celles qui se

passent en plein air, nous sommes tributaires des caprices de la météo car leur succès en dépend et nous redoutons surtout la pluie qui, malheureusement, vient trop souvent à notre gré en perturber le déroulement. C'est également l'occasion de préciser que le Comité des fêtes et animations a noué des partenariats, en particulier avec la section UNRPA et le CNBA.

Que s'est-il passé depuis la sortie du numéro de décembre 2013 ?

15 décembre 2013 : déjeuner de Noël. Compte tenu du succès de la précédente édition, nous avons reconduit notre participation avec la section UNRPA, à l'organisation du déjeuner dit de « Noël ».

20 décembre 2013 : Noël des Écoles. Le père Noël et toute son équipe étaient là pour divertir les écoliers. Nous avons poursuivi avec le principe d'un spectacle qui a rem-

porté autant de succès que l'an passé. Il s'agissait la même compagnie avec un nouveau spectacle « la magie des couleurs ».

Marché de Noël organisé par les commerçants : Le Père Noël toujours accompagné de son équipe était sur le marché le dimanche 22 décembre.

Dimanche 28 janvier : choucroute. Comme chaque année, nous démarrons avec notre déjeuner « choucroute », qui rencontre toujours autant de succès, que beaucoup attendent, et au fil des ans sa réputation a largement dépassé les « frontières » de la commune. Ce fut à nouveau une réussite et l'orchestre Night Brothers, que nous accueillions pour la première fois, a fait l'unanimité des danseurs.

Dimanche 20 avril : c'est le groupe musical « Flagrant délire » qui a fait vibrer le public le dimanche de Pâques, malgré une météo mitigée, légèrement frisquette.

Quels sont les prochains rendez-vous ?

- ⇒ 13 juillet ; bal populaire à l'issue du feu d'artifice animé par Music Story
- ⇒ 20 juillet : avec le CNBA une nouvelle édition de la journée « Tousabord »
- ⇒ 15 août : animation au port avec le CNBA à l'occasion de la fête de la mer
- ⇒ 6 septembre : méchoui aux Mathes
- ⇒ 14 décembre : déjeuner de Noël en partenariat avec l'UNRPA
- ⇒ 19 décembre : Noël des Écoles

*La présidente,
Kriss DELAHAYE*



ASMSA



Voilà, nous sommes déjà à l'heure des bilans et même si le championnat n'est pas encore terminé pour tout le monde, nous pouvons déjà affirmer que l'année de fusion a été fructueuse !

Je suis doublement fier, en tant que président et surtout entraîneur de cette équipe, de vous annoncer la montée des séniors 1 en 2^e division. Je me retire sur cette note positive afin de me consacrer entièrement à une seule catégorie l'année prochaine, le U16-U17 très certainement...

Dans l'ensemble, l'école de foot en continuelle augmentation (+ de 80 enfants) a connu de bons résultats et vécu de beaux moments. Les U6/U7 ont fini leur saison le 14 juin avec la Journée nationale des débutants à Vaux-sur-Mer et les U8/U9 avec des tournois dans la joie et la bonne humeur.

Les U10/U11 et les U12/U13 en entente avec l'Éguille finissent premiers de leur poule, seule l'équipe 3 a connu plus de difficultés mais a continué à progresser et c'est l'essentiel. L'équipe 1 est allée, encore cette année, en finale du Challenge Georges-Boulogne.

Les U14/U15, 1^{re} division, ratent de peu la montée en Ligue et finissent 4^e/10, ma plus grande déception ! Quant aux U14/U15, 2^e division, ils vont finir 2^e de leur poule.

Enfin, l'équipe 2 séniors en 5^e division finit en bas du tableau mais on les remercie tous pour leur soutien et leur esprit d'équipe. Ils partagent aujourd'hui la montée de l'équipe 1 à laquelle ils sont véritablement associés.

Comme vous le voyez, cette saison fut encore remplie d'émotion grâce à tous ces joueurs et leur famille, grâce à mes fidèles dirigeants et éducateurs toujours trop peu nombreux : Chrystel, Sébastien, Gilles, Bruno, Mickaël... Merci au club de l'Éguille, dirigeants et parents, pour leur collaboration, leur soutien et la mise à disposition de leur minibus.

Une grande pensée aussi à tous nos sponsors, entreprises ou particuliers, qui participent par leur geste au développement de notre club, ainsi qu'à l'ancien conseil municipal pour l'attribution de la subvention 2014.

Enfin, je terminerai là-dessus, je souhaiterais remercier par avance le nouveau conseil municipal, avec qui je travaille main dans la main, pour toute la confiance qu'il m'accorde. J'ai enfin le sentiment d'être entendu et compris.

Je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances et espère vous retrouver tous en forme pour la saison prochaine.

Le président de l'ASMSA, Thierry Molle





Section Les Mathes - La Palmyre 40 ans en 2015! _____

Bienvenue à la nouvelle appellation de l'U.N.R.P.A. (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées) qui devient ENSEMBLE et SOLIDAIRES (u.n.r.p.a.).

Les adhérents de notre association, qui fêtera ses 40 ans de présence sur la commune l'an prochain, sont en majorité des retraités, oui, mais actifs, oui, voire très actifs, et les activités que nous proposons sont là pour faire oublier son âge et ne pas s'isoler lorsque l'heure de la retraite a sonné, et même lorsqu'on est encore en activité. La fréquentation des ateliers en est la preuve : toutes les activités sportives sont très appréciées (vélo - 2 groupes, marche, gymnastique, danses de salon, pétanque), mais également les activités que l'on pourrait qualifier de « cérébrales », comme l'informatique et les jeux de société (scrabble, belote, et tarot depuis ces derniers mois), sans oublier la couture et le chant. Notre groupe vocal « Nuances » propose un après-midi en chansons et musique le dimanche 22 juin à 17 h, spectacle gratuit ouvert à tous.

En dehors de la gymnastique, les ateliers sont animés par des bénévoles qui font partager leur passion et donnent beaucoup de leur temps et d'investissement, mais leur succès les comble. Ces bénévoles vont marquer une pause bien méritée en juillet en août pour « récupérer » et profiter de leur famille très présente pendant cette période estivale et de congés. Exception faite de la marche et du vélo qui continuent aux jours habituels, mais à un horaire différent, c'est-à-dire le matin, pour bénéficier de conditions plus agréables, les activités reprendront en septembre ; le planning de reprise sera affiché au local, mais nous restons joignables par téléphone ou courriel.

Infos pratiques : L'association dispose d'une bibliothèque, alimentée par les dons de ses adhérents. Des partenariats ont été conclus tant au niveau local que national, dans des domaines divers et variés (vacances, santé, loisirs...), qui ouvrent droit à des réductions aux adhérents. Elle dispose également d'un site internet, mais les informations relatives à la vie de la section font également l'objet d'un tirage papier pour celles et ceux qui ne sont pas informatisés.

Nous vous souhaitons un très bon été et vous donnons rendez-vous à partir du 4 septembre.

La présidente, Anne-Marie Spiteri



CONTACTS

- Présidente : 06.82.28.81.63
 - Secrétaire : 05.46.23.34.70
 - unrpa.mathes@wanadoo.fr
 - <http://www.unrpalesmathes.jimdo.com>
 - m.informatique@orange.fr
- (atelier informatique : pour inscription et renseignements)
(Espace Multi-loisirs, Avenue Pierre Sibard aux Mathes)

Association des Pêcheurs de la Côte de Beauté



Comme chaque année, notre association a effectué le nettoyage des plages (du phare de la Coubre à la pointe du Rhin) en collaboration avec l'ONF.

Nous avons ramassé plus de 4 tonnes de déchets.

Cela fait maintenant plus de 20 ans que nous réalisons cette opération tous les ans.

Opération plages propres du 26 avril 2014.

ACCA La Mathéronne

L'ACCA LA MATHERONNE encadre les chasseurs dans le respect des lois et avec un souci constant de la sécurité.

Elle propose l'activité « chasse »

- soit sous la forme individuelle au chien d'arrêt (faisans, perdreaux, bécasses, etc.) - (9 lâchers ont été effectués pour cette année 2013/2014 pour laquelle la saison a été satisfaisante),

- soit sous la forme de battues au gros gibier.

La chasse étant une activité à risques, chacun respectera, sous peine de sanction voire même d'exclusion, les mesures de sécurité énoncées par le chef de battue avant

chaque départ.

Un autre rôle de notre association est également la régulation des espèces dites nuisibles sur le territoire de la commune.

Il est encore possible de passer de bons moments à la chasse, même si à cause de l'urbanisation galopante, le territoire diminue d'année en année.

RAPPEL

L'assemblée générale aura lieu le 4 juillet 2014 à l'espace Multiloisirs des Mathes à 19 h 30.

Le secrétaire, Didier Rouyer

Cercle nautique de Bonne-Anse



La nouvelle saison commence pour le Cercle nautique de Bonne-Anse avec un nouveau président désigné jusqu'à l'assemblée générale de juillet 2014 et des adhérents toujours aussi motivés, sans oublier l'aide précieuse et indispensable du Comité des fêtes pour que les activités de 2014 soient à la hauteur de celles des années précédentes.

Quelques dates à retenir :

- Concours de pêche : 6 & 26 juillet - 5 & 18 août
- Sortie Cordouan : 13 juillet - 10 août
- Tousabord : 20 juillet
- Hommage aux péris en mer : 15 août
- Mechoui : 15 août

Les vacances arrivent, que le beau temps soit au rendez-vous et que chacun navigue avec plaisir et sagesse.

Bienvenue aux nouveaux adhérents et venez nombreux nous rejoindre.

Le président, Daniel Jules

Comité de jumelage



Le Comité de jumelage a tenu son assemblée générale le 18 février 2014 à l'Espace Multiloisirs.

Le Président, Joël Forgit, a présenté le rapport moral et financier de l'association. Après l'élection du tiers sortant, il est procédé à l'élection du nouveau bureau qui se compose comme suit :

- Président : Forgit Joël
- Vice-présidents : Brisson-Goulvant Gérard – Nicolle Nathalie
- Trésorière : Biteau Marie-Denise
- Trésorier Adjoint : Ladrat Alain
- Secrétaire : Salinas Nadine
- Secrétaire Adjointe : Picon Lucile

Le Comité de jumelage a organisé un loto le 7 avril 2014 à l'Espace Multiloisirs. Nous commençons à penser à la préparation de la Melle Vallee qui aura lieu en octobre prochain à Antey-Saint-André. Afin de préparer cette manifestation la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu en septembre.

Le président, Joël Forgit



Courts de tennis des Mathes

Pour la location des courts de tennis situés dans le jardin public (parc de la mairie), s'adresser à M. Jean-Claude Jacques : 06.82.33.62.10.

Moto club de la presqu'île d'Arvert

Jeudi 14 août, championnat de France de Super cross ainsi que Freestyle show avec la venue du champion du monde.

Horaire :

14 h 30-18 h : entraînement, qualification

20 h 30 : show à l'américaine et courses.



Association des parents d'élèves



En cette fin d'année scolaire, nous avons le plaisir de vous présenter les différentes actions menées par notre association pour les enfants de l'école.

Mais auparavant permettez nous un petit retour en arrière sur la fin d'année scolaire 2012/2013 puisqu'un contre-temps ne nous a pas permis de vous informer dans le dernier bulletin municipal. Comme tous les ans notre kermesse a eu lieu fin juin 2013 mais avec des conditions atmosphériques désastreuses pour ce genre de manifestation. Si le spectacle des enfants a pu se dérouler sans être arrosé, il n'en est pas de même pour les animations et le repas qui ont suivi. Les premières ont été écourtées et le second n'a pas réuni la foule (!!) attendue. Il a toutefois donné lieu à quelques souvenirs impérissables avec la file d'attente pour les frites sous les rares tonnelles (quand çà n'était pas sous la pluie), ou avec le partage du préau par les courageux convives entassés dans une ambiance somme toute très conviviale. Bien sûr la recette finale en a pâti mais ceux qui ont bravé pluie et froid ne garderont que le souvenir de moments chaleureux... Et nous tenions surtout à remercier M. Vancrayanest et l'équipe de Bébé qui nous ont si gentiment et gracieusement apporté leur aide en nous fournissant un "M. Barbapapa" fort apprécié de tous et qui a réchauffé les cœurs de nos petits « drôles ».

Revenons sur le millésime 2013/2014 avec notre désormais traditionnelle « foire aux livres ». Les enfants ont encore pu feuilleter et apprécier la sélection proposée quand ils sont venus les découvrir avec leurs enseignants. La vente aux parents s'est malheureusement révélée moins productive cette année (bénéfice de 140 euros) mais l'association a tenu à étoffer cette somme par un don propre pour que chaque classe reçoive entre 10 et 15 nouveaux livres pour un montant total d'environ 100 euros par classe.



Nous avons ensuite participé à la vie de la commune en participant au marché de Noël avec un stand de vente d'objets confectionnés pour partie par les élèves dans leurs classes respectives et pour partie par des parents et élèves bénévoles un dimanche après-midi d'atelier créatif. Merci à ceux qui ont amené leurs idées, leurs petites mains, leurs objets et qui ont permis cette année de réduire les coûts et donc d'augmenter les bénéfices (environ 380 euros). Et merci aux courageux qui ont bravé le temps peu clément et qui se sont succédé pour préparer, tenir et démonter le stand.

D'autres actions ont été plus discrètes et plus du ressort du soutien logistique pour la classe des CM1/CM2 dans la préparation de leur classe découverte de juin prochain (5 jours à Thouars). En effet, l'enseignante et ses élèves, très impliqués dans la recherche des fonds pour ce projet, ont mené à bien une opération de vente de bulbes et avaient besoin d'aide pour la gestion des flux d'« argent ». Dans cet ordre d'idées ils ont aussi organisé une tombola dont les lots étaient des bourriches d'huîtres et là encore nous avons apporté notre petite contribution technique.

Enfin et avant la kermesse de fin d'année nous avons innové en avril avec un « vide-greniers » dans la salle multi-loisirs. Grande première mais nous avons relevé le défi avec succès tant du point de vue de l'organisation que des participants. Le temps étant cette fois de la partie, les exposants extérieurs étaient tout aussi satisfaits que ceux de l'intérieur de la salle. Nous avons, à cette occasion, encore aidé la classe des CM1/CM2 en leur laissant la gestion et le bénéfice de la « restauration sucrée » et en leur offrant leur stand de vente d'objets donnés par les parents de la classe. La recette (prix des stands, buvette, restauration salée) a engendré une recette de plus de 600 euros. Outre ce succès financier,

nous sommes ravis de l'ambiance, de l'émulation et de l'esprit d'équipe qui ont prévalu parmi tous les bénévoles. Merci à tous.

Enfin, grâce à toutes ces recettes, nous allons pouvoir accompagner financièrement les enseignants dans leurs projets de fin d'année. Suite à l'AG du 9 mai, une somme de 22 euros par enfants a été votée à l'unanimité soit environ 2000 euros. Une allocation extraordinaire supplémentaire de 500 euros a également été attribuée à la classe des CM1/CM2 car il nous est apparu important de financer particulièrement leur projet de classe découverte de par sa durée (5 jours), le coût de l'hébergement et des activités pédagogiques... L'association souhaitait également être solidaire de la participation financière des parents, être reconnaissante de toutes les actions propres de la classe pour s'autofinancer, de l'implication des élèves et de la mobilisation de leurs parents.

Nous espérons que les idées en cours pourront à leur tour voir le jour au cours de la prochaine année scolaire et ce, toujours dans l'optique d'apporter notre aide aux projets culturels destinés aux enfants de l'école. Bon été à tous, été de travail pour les uns ou de repos pour les autres.

*Pour l'APEEM, la présidente
Patricia Chollet*



Association des parents d'élèves
siège : mairie de Les Mathes
rue de la Sablière - 17570 Les Mathes

Association soutien scolaire mathéron

En cette fin d'année, nos grands vont rejoindre le collège – Anaïs, Lana, Louis, Paul. Nous leur souhaitons bonne continuation et un bel avenir. N'oublions pas tous les autres, du CP au CM1, que nous espérons et souhaitons même retrouver à la rentrée 2014.

Nous sommes quatre personnes bénévoles – Marie-Jeanne, Janine, Michel, Marise – heureuses d'aider les enfants pour leurs devoirs. Notre aide est gratuite et assurée dès la sortie de l'école, de 16 h 45 à 18 h 30 dans la bibliothèque proche de la garderie. Si vous avez l'envie de venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Marise Freund répond au 05 46 39 21 10.

Bonnes vacances à tous.

Marise



Demain Les Mathes et l'enjeu électoral



La campagne électorale des municipales appartient au passé. Elle a mobilisé beaucoup d'énergie pour les candidats des trois listes en présence mais aussi, sans doute plus modestement, pour le conseil d'administration de notre association qui a proposé à chacune une liste de questions synthétisant nos préoccupations pour l'avenir de notre commune dans les prochaines années.

Les thèmes principaux portaient notamment sur :

- le devenir du PLU, l'environnement, la protection des paysages et des zones naturelles de la commune
- les orientations financières du budget communal, préservant l'intérêt de tous mais sachant anticiper le désengagement programmé de l'État et l'évolution de paramètres extérieurs, tels que les mouvements du trait de côte sur nos plages
- la nécessité de faire évoluer le tourisme, et de promouvoir l'animation et le commerce de proximité du centre bourg
- l'amélioration indispensable de la communication avec les administrés, les collectivités territoriales, comme la CARA, et les services de l'État.

Notre propos n'était ni intéressé, ni conflictuel, ni de juger le passé. Nous avons été satisfaits de pouvoir débattre sur les sujets que nous estimons prioritaires pour l'avenir par le biais de ces questions ou lors des réunions publiques très animées. Notre site a suivi pas à pas le déroulement de ces élections. Les articles que nous y avons publiés restent visibles dans la rubrique « La commune ».

Ces élections ont très largement renouvelé l'équipe municipale. Nous lui souhaitons courage et réussite.

Le recul du trait de côte

Cette année encore, au cours de l'hiver, les tempêtes et les grandes marées ont bouleversé durablement nos plages, très exposées aux risques d'érosion et de submersion.

À la Grande Côte, qui continue de reculer inexorable-



ment (près de 300 m en 50 ans !), il a fallu réaliser d'urgence des enrochements coûteux pour assurer la pérennité de l'activité touristique dans ce secteur.

Dans ce contexte, la conférence du naturaliste Guy Estève intitulée « la presqu'île d'Arvert face à l'océan » que nous avons organisée le 6 mars était tout à fait à propos.

Ce naturaliste, auteur de plusieurs ouvrages consacrés à « L'histoire presque naturelle de la presqu'île d'Arvert », nous a décrit les actions du vent et de la mer qui modifient en permanence le trait de côte. Il nous a montré l'évolution impressionnante du littoral au cours des années, notamment à Bonne-Anse et à la Grande Côte, et a discuté des effets probables de sa protection par des enrochements.



L'actualité de ces problèmes qui nous concernent très directement a sans doute contribué au succès de cette conférence.

Et dans les prochains mois ?

Nous espérons d'abord pouvoir développer les occasions d'échanges avec nos élus et nous resterons attentifs à la mise en œuvre de certaines des propositions faites lors de la campagne.

Ensuite nous prévoyons, de la même façon que l'année passée, d'organiser début août, à l'occasion de notre Assemblée Générale, une conférence sur un thème en rapport avec les atouts patrimoniaux de la commune et leur gestion durable pour le bien public.

Dans l'attente, rendez-vous sur notre site et n'hésitez pas à rejoindre l'association.



Pour nous contacter et vous informer :

par email : info@demain-les-mathes.fr

par téléphone : 06 20 28 96 68

site internet : www.demain-les-mathes.fr

Et inscrivez-vous sur notre site pour recevoir, sans engagement, nos lettres d'information.

Animations

L'été FDJ NRJ12 2014



La 16^e édition de la tournée L'été FDJ NRJ12 est à La Palmyre le vendredi 25 juillet, pour un moment de partage, de convivialité et de festivités, entre sport et musique.

L'été FDJ NRJ12 2014 propose aux estivants un programme divertissant mais aussi responsable et solidaire.

Le programme de la manifestation se compose d'un après-midi sportif et d'une soirée musicale.

13 h 30 à 18 h 30

Au « Village Sport » : de multiples disciplines sportives sont proposées à l'initiation de tous : céci-foot, beach hand avec la Fédération Française de Hand-Ball...

Au « Village d'Animations » : activités handisport (hand-fauteuil), solidaires (Kilomètre Solidaire avec la Fondation FDJ), pédagogiques et ludiques notamment avec l'association E-enfance qui prévient tout l'été, petit et grand, des dangers liés à Internet.

À partir de 21 h 30

La soirée spectacle présentée par Stéphane Jobert, animateur NRJ12, propose en première partie le tremplin musical « Les Voix de la Chance » ; 2 candidats se produisent devant un jury d'experts dont Pierre Billon, producteur du Label Tadoo Music et directeur artistique du tremplin.



Live de Maude, l'artiste NRJ12

Maude interprète « COOL » son 3^e single après « Love is what you make of it », qui se place directement N°1 des ventes iTunes, et « Love not money » qui lui a permis d'être nominée « Révélation francophone de l'année » aux NRJ Music Awards 2014

La compagnie Les Farfadais conclura la soirée avec « L'Attrape-Rêves » une nouvelle création originale du spectacle vivant qui réunit la danse, le chant aux arts du cirque : onirique et aérien !

Toute l'actualité de la tournée sur www.ete-fdj.fr

Animations

PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2014

AGENDA JUILLET du vendredi 4 au lundi 14		du mardi 15 au mercredi 23 JUILLET AGENDA	
VENDREDI 4 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	JEUDI 10 JUILLET	17h00 Jeux en bois d'Antan Square de l'Océan
SAMEDI 5 JUILLET	21h30 Oldboy\$ blues, funk, pop rock Podium de la Pinède	Palmyr' Dance - DJ Jipé	21h30 Podium de la Pinède
DIMANCHE 6 JUILLET	21h30 Mélange Trio rumba, maloya, séga, afro-beat Podium de la Pinède	VENDREDI 11 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine
LUNDI 7 JUILLET	11h00 Maquillage enfants Office de Tourisme	SAMEDI 12 JUILLET	11h00 Maugane chante Place de la Fontaine
21h30 Palmyr' Jazz - Sweet Mama swing-blues Podium de la Pinède	MARDI 8 JUILLET	21h30 Spectacle de magie "Le Tour du Monde" Podium de la Pinède	11h00 Jeux en bois d'Antan Avenue d'Aunis
11h00 "Making off Tambouille" C ^e Torrent-Ciel spectacle musical burlesque Avenue d'Aunis	LUNDI 14 JUILLET	DIMANCHE 13 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine
16h00 Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre	8h30-10h Exposition de voitures des années 30 Association Les Vieux Volants Parking de l'Office de Tourisme	22h30 Feu d'artifice & Bal Populaire Orchestre Music Story Centre ville Les Mathes	21h00 Laréosol en concert chansons françaises rythmes rock, jazz et cuivres Port de La Palmyre
21h00 Palmyr' Rétro Orchestre Valérie Combaud Square de l'Océan	11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme	LUNDI 14 JUILLET	11h00 "Le Cabaret Magique" de Lonceau et Fripouille Place de la Fontaine
JEUDI 10 JUILLET	11h00 Chasse aux bonbons Tennis des Dunes	VENDREDI 18 JUILLET	11h00 "Le Tour du Monde" Podium de la Pinède
		SAMEDI 19 JUILLET	11h00 Maugane chante Place de la Fontaine
		DIMANCHE 20 JUILLET	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine
		21h30 musiques du monde Podium de la Pinède	LUNDI 21 JUILLET
		LUNDI 21 JUILLET	Tournoi de Tennis jusqu'au vendredi 25 juillet Tennis des Dunes
		11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme	21h30 Palmyr' Jazz La Compagnie Bohemia jazz manouche, tzigane Podium de La Pinède
		MARDI 22 JUILLET	11h00 "La vie rêvée de Lucette Chlope" C ^e Torrent-Ciel spectacle musical burlesque Avenue d'Aunis
		16h00 Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre	MERCREDI 23 JUILLET
		21h00 Palmyr' Rétro Orchestre Kazino Square de l'Océan	11h00 Maugane chante Place de la Fontaine

AGENDA JUIL/ AOÛT du jeudi 24 juill. au vendredi 1 ^{er} août		du samedi 2 au jeudi 7 AOÛT AGENDA	
JEUDI 24 JUILLET	11h00 Chasse aux bonbons Tennis des Dunes	SAMEDI 2 AOÛT	16h00 Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre
27h00 Jeux en bois d'Antan Square de l'Océan	MARDI 29 JUILLET	19h00 Atelier cosmétique "Crème de jour tous types de peaux" 15€ l'atelier - pot de 30ml inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port	19h00 Atelier cosmétique
21h30 Palmyr' Dance - DJ Jipé Podium de La Pinède	VENDREDI 25 JUILLET	21h30 Podium de la Française des Jeux Parking du marché	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine
VENDREDI 25 JUILLET	Tournée Nationale de la Française des Jeux	MERCREDI 30 JUILLET	11h00 Maugane chante Place de la Fontaine
13h30 Village des Jeux		JEUDI 31 AOÛT	10h00 Atelier cosmétique "Lait corporel fluide (hydratant)" 15€ l'atelier - pot de 50ml inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port
18h30 Village des Sports Square de l'Océan, Plage de La Palmyre		11h00 Jeux en bois d'Antan Avenue d'Aunis	11h00 Les Révélations Musicales "Morgan and Soul" soul and funk Podium de la Pinède
21h30 Grande Soirée Spectacle Port de La Palmyre		MERCREDI 30 JUILLET	11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme
SAMEDI 26 JUILLET	17h00 Fête du jeu de société découverte des dernières nouveautés ludiques Avenue d'Aunis	JEUDI 3 AOÛT	11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme
23h30		LUNDI 4 AOÛT	21h30 Palmyr' Jazz Tonton's Project swing de Paris, swing manouche Podium de La Pinède
21h30 Spectacle de Bruno Blondel imitateur, humoriste Podium de la Pinède		MARDI 5 AOÛT	10h00 Atelier cosmétique "25ml de dentifrice (menthe ou citron) et 2 sticks à lèvres (chocolat, abricot, pêche ou framboise)" 12€ l'atelier inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port
LUNDI 28 JUILLET	11h00 Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme	MARDI 5 AOÛT	11h00 Les Jeudis Musicaux mezzo-soprano Église des Mathes
21h30 Palmyr' Jazz Pascal Combeau Trio Podium de la Pinède		JEUDI 7 AOÛT	11h00 Carte blanche à Karine Deshayes Chasse aux bonbons Tennis des Dunes
		17h00 Jeux en bois d'Antan Square de l'Océan	21h30 Palmyr' Dance - DJ Jipé Podium de La Pinède
		VENDREDI 1^{er} AOÛT	
		11h30 Spectacle "Amorella" de Lonceau et Fripouille Place de la Fontaine	
		21h00 Concert de musique classique Duo violoncelle/accordéon avec Natalia Ermakova et Eric Blin Église des Mathes	

AGENDA AOÛT		du vendredi 8 au jeudi 14		du jeudi 14 au jeudi 21		AOÛT AGENDA	
VENDREDI 8 AOÛT	en journée Animations de la Française des Jeux Centre ville et plage	MARDI 12 AOÛT	Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre	JEUDI 14 AOÛT	Palmyr' Dance - DJ Jipé Podium de La Pinède	LUNDI 18 AOÛT	Palmyr' Jazz - Paris Paname jazz manouche, swing Podium de La Pinède
en soirée	Podium de la Française des Jeux Parking du marché	CONCOURS DE VÉLOS DÉCORÉS NEW 2 catégories : 'vacanciers & locaux' et 'commerçants' remise des lots à 22h Port et centre ville de La Palmyre	11h00 - 21h30	VENDREDI 15 AOÛT	Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	MARDI 19 AOÛT	"La vie rêvée de Lucette Chlope" C ^m Torrent-Ciel spectacle musical burlesque Avenue d'Aunis
SAMEDI 9 AOÛT	11h00 Maugane chante Place de la Fontaine	Atelier cosmétique 'Crème de jour tous types de peaux' 15€ l'atelier - pot de 30ml inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port	08h - 11h00	Fête de la Mer Méchoul animé par Séquence Sax Résa.: 06 45 95 69 43 / 06 16 45 72 46 Port de La Palmyre	20h30	Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre	11h00
18h-00h	Les étapes ludiques de Passion Jeux jeux, jouets et loisirs tout public Avenue d'Aunis	19h00	La Charanga Mestica en concert musique cubaine et afro-cubaine Port de La Palmyre	11h00	SAMEDI 16 AOÛT Maugane chante Place de la Fontaine	16h00	Atelier cosmétique 'Cœur fondant exfoliant et nourrissant (60g)' 17€ l'atelier inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port
DIMANCHE 10 AOÛT	11h00 Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	MERCREDI 13 AOÛT	Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	21h00 - 21h30	CONCERT Podium de la Pinède	19h00	Palmyr' Rétro Orchestre Kazino Square de l'Océan
22h30	Feu d'artifice Plage de La Palmyre	11h00 - 11h00	La Fanfare de Bellevue (Le Mans) Place de la Fontaine	17h00	DIMANCHE 17 AOÛT	MERCREDI 20 AOÛT	Maugane chante Place de la Fontaine
LUNDI 11 AOÛT	Tournoi de Tennis jusqu'au vendredi 15 août Tennis des Dunes	10h00 - 21h30	La Fanfare de Bellevue (Le Mans) Square de l'Océan	21h30	Mini tournée du Festival Crescendo OGGWASH (Ukraine) concert rock progressif Podium de la Pinède	11h00	JEUDI 21 AOÛT
11h00	Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme	11h00	Jeux en bois d'Antan Avenue d'Aunis	LUNDI 18 AOÛT	Maquillage enfants et Magie en déambulation Office de Tourisme	10h00	Atelier cosmétique '25ml de dentifrice (menthe ou citron) et 2 sticks à lèvres (chocolat ou abricot, pêche ou framboise)' 12€ l'atelier inscription à l'Office de Tourisme Salle de la Capitainerie au Port
21h30	Palmyr' Jazz Jazz Band 007 jazz New Orleans Podium de la Pinède	20h00	Supercross Route de Dirée, La Tremblade				

AGENDA AOÛT		du jeudi 21 au samedi 30		APRÈS SAISON AGENDA	
JEUDI 21 AOÛT	11h00 Chasse aux bonbons Tennis des Dunes	MARDI 26 AOÛT	Tournoi sportif : Beach Volley en partenariat avec Evolution2 Plage de La Palmyre	Vide-greniers • 18 septembre	
17h00	Jeux en bois d'Antan Square de l'Océan	13h00	Palmyr' Rétro Orchestre Music Story Square de l'Océan	Vide-greniers organisé par l'Office de Tourisme, réservé aux particuliers Tarif : 3€ le mètre linéaire • Parking du Marché, centre ville La Palmyre Rens./Résa. : Office de Tourisme, Tel : 05 46 22 41 07	
21h30	Palmyr' Dance - DJ Jipé Podium de La Pinède	MERCREDI 27 AOÛT	Maugane chante Place de la Fontaine	6^{ème} Raid Aventure La Palmyre • 18 octobre	
18h-00h	SAMEDI 23 AOÛT Les étapes ludiques de Passion Jeux jeux, jouets et loisirs tout public Avenue d'Aunis	11h00	JEUDI 28 AOÛT Jeux en bois d'Antan Avenue d'Aunis	À la découverte de la Baie de Bonne Anse et de la Forêt de la Coubre	
DIMANCHE 24 AOÛT	11h00 MAYU 'Le son de la Flûte de Pan' musique andine Place de la Fontaine	11h00	Palmyr' Dance DJ Jipé Podium de La Pinède	L'aventure est repartie pour la 6 ^{ème} édition ! Le principe reste identique pour cette compétition sportive autour de la Baie de Bonne Anse. 2 parcours en pleine nature vous sont proposés : un 'Moyenne Distance' et un 'Longue Distance' sur lesquels vous vous affronterez en équipes de 3 sur des épreuves de course à pied, VTT d'orientation, kayak... Inscrivez-vous vite ! Plus d'infos : www.raidaventurelapalmyre.com • Esplanade de Bonne Anse, près du port Inscriptions : 45€ par équipe - Limité à 100 équipes - Rens./Résa. : Office de Tourisme, Tel : 05 46 22 41 07 et Base Nautique Palmyr Atlantic Voile, Tel : 05 46 22 53 03	
21h30	Spectacle de Bruno Blondel imitateur, humoriste Podium de la Pinède	VENDREDI 29 AOÛT	Sculpture sur ballons avec Marguerite Place de la Fontaine	18 Octobre 2014 6^{ème} RAID AVENTURE La Palmyre Baie de Bonne Anse	
LUNDI 25 AOÛT	11h00 Magie de rue en déambulation Office de Tourisme	SAMEDI 30 AOÛT	Mélange Duo rumba, maloya, séga, afro-beat Podium de la Pinède	Les Marchés alimentaires & forains	
21h30	Palmyr' Jazz Swing Home Trio jazz manouche Podium de la Pinède			La Palmyre, centre ville	
				• Du 1 ^{er} au 30 septembre : tous les mercredis et dimanches matin • Du 1 ^{er} octobre à la fin des vacances scolaires de la Toussaint : tous les dimanches matin	
				Les Mathes, place de l'Église	
				• Jusqu'au vendredi 12 septembre : tous les matins • Après le 12 septembre et le reste de l'année : tous les vendredis matin	



TÉLÉPHONES UTILES

SECOURS

- GENDARMERIE** 17
- SAPEURS-POMPIERS** 18
- N° URGENCE** 112
- CENTRE DE SECOURS**
19, Z.A. de Brassons
La Tremblade
- SAMU** 15
- SECOURS EN MER**
(crossa Etel)
02 97 55 35 35 et le 16
pour les navigateurs
- CLINIQUE PASTEUR**
Royan
05 46 22 22 22
- HÔPITAL MALAKOFF**
Vaux-sur-Mer
05 46 39 52 52
- POLYCLINIQUE ST-GEORGES**
05 46 05 07 94
- CENTRE ANTI-POISON**
Bordeaux
05 56 96 40 80
- CENTRE TRANSFUSION SANGUINE**
Saintes
05 46 93 53 44

A votre service

MAIRIE - 10 rue de la Sablière - CS 60013 - Les Mathes
Tél. : 05.46.22.48.72 - Fax : 05.46.22.49.23 - Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Permanence des élus le samedi matin : 9h à 12h
Site internet : <http://www.mairie-lesmatheslapalmyre.com>

OFFICE DE TOURISME
2, avenue de Royan - La Palmyre
Tél. : 05.46.22.41.07 - Fax : 05.46.22.52.69 - Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com
Du 1^{er} avril au 1^{er} juillet : ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 12h30.
Du 1^{er} juillet au 31 août : ouvert tous les jours de 9h à 19h.
Du 1^{er} septembre au 30 septembre : ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 12h30.
Du 1^{er} octobre au 31 mars : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, et le samedi de 9h à 12h30, fermé le dimanche.

RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE TOURISME)
Avril, mai, juin, ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Juillet et août, ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 13h et de 16h à 19h
Septembre, ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Octobre, ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

LA POSTE - LES MATHES - TÉL. : 3631 juillet/ août
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

le samedi de 9h à 12h
de septembre à juin
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Heures des levées : en semaine 12h le samedi 9h

Permanence du Conciliateur de justice M. Armand Saint-Narcisse en mairie
les vendredis matin de 9h à 12h, tous les 15 jours à compter du 10 janvier 2014.
Les RDV sont pris à l'accueil de la mairie au 05.46.22.48.72

TRÉSOR PUBLIC
108, boulevard de Lattre de Tassigny
17200 Royan Tél. : 05.46.39.51.00

GENDARMERIE - 6, avenue du Général De Gaulle - 17390 LA TREMBLADE
Tél. : 05.46.36.11.43

GENDARMERIE - LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT)
Tél. : 05.46.22.52.25

ASSISTANTE SOCIALE - M^{me} DANJOU - permanence tous les mardis en mairie de 9h à 10h30

ÉCOLE MATERNELLE -10, rue Henri Erable - LES MATHES - Tél. : 05.46.23.63.59

ÉCOLE PRIMAIRE - 10, rue Henri Erable - LES MATHES - Tél. : 05.46.22.44.26

CULTES CATHOLIQUE
Tél. : 05.46.36.01.78

PROTESTANT
Tél. : 05.46.36.01.76 ou 05.46.36.40.84 (English Spoken)

E.D.F - G.D.F -Avenue du Marechal Leclerc - 17200 ROYAN - Tél. : 09.69.32.15.15

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - service d'astreinte Tél. : 05.81.91.35.02 (24h/24-7j/7)

SERVICES MÉDICAUX

LES MATHES
MÉDECIN - D^r PINEAU - 1, rue des Écoles - Tél. : 05.46.22.41.80
INFIRMIERS - SCP COUCHAUX - POUILLAT - 8, rue Sainte-Marie -Tél. : 05.46.22.42.90
OSTÉOPATHE - Marion PINSON - 8, rue Sainte-Marie - Tél. : 06.67.96.69.70
KINESITHÉRAPEUTES - M. GOHARD Pierre - M^{me} GROSZEWSKA Agnieszka- 8, rue Sainte Marie - Tél. : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96
PÉDICURE - PODOLOGUE - CLAIRE BONNIGAL - 8, rue Sainte-Marie - Tél. : 05.17.25.18.82

LA PALMYRE
INFIRMIERS - SCP COUCHAUX - POUILLAT - 4, place d'Aquitaine Tél. : 05.46.22.48.87
WOZNIAK Sabrina - 8c la Galerie - 4, avenue de l'Océan Tél. : 06.23.77.39.13
PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard des Trémières - Tél. : 05.46.22.40.82
SNCF ROYAN - Tél. : 05.46.05.62.32 ou 36.35
TAXI - Nathalie Désiré - Tél. : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27 -Station rue de la Sablière - Les Mathes
Office de Tourisme - La Palmyre

DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

- Tél. : 05.46.39.64.64
acceptent les plastiques, le verre, les batteries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.
Chaillevette :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 11h45 et de 14h à 17h45
Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

PLATEFORME DE BROYAGE VÉGÉTAUX - Rue des Carrières - 17570 Les Mathes - Tél. : 05.46.05.78.65 ou 06.71.90.32.32
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h30

RÉCUPERATEUR DE VÊTEMENTS : un conteneur à vêtements est installé place Charles De Gaulle, près de la halle, l'association Trio s'est engagée à le vider une fois par semaine et d'adapter la collecte en fonction de l'importance du ramassage.

MARCHÉS :

Aux Mathes :
Halle du Marché
Tous les jours du 20 juin au 12 septembre
Du 19 septembre au 14 juin tous les vendredis

À la Palmyre :
LA PALMYRE
Tous les mercredis et dimanches matin de Pâques au 30 septembre
Tous les dimanches matin du 1^{er} octobre au dernier dimanche des vacances de la Toussaint.

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE
LA PALMYRE
Tous les mercredis soir du 1^{er} juillet au 31 août
MARCHÉ DE NOËL
LES MATHES
22.23.24 décembre de 9h à 19h